CITÉ NOUVELLE

REVUE CATHOLIQUE D'ETUDE ET D'ACTION

25 MARS 1941

EDITIONS PAYS DE FRANCE

BIMENSUELLE N° 6

DIRECTION-RÉDACTION

" Pays de France ", 39, rue de Sèze, Lyon-6e

Téléphone : Lalande 30.29

Administration :

Pour le règlement des abonnements et toutes questions intéressant l'**Administration** de la **Revue,** adresser correspondance, mandats ou chèques postaux au nom de :

M. Lucien KELLER, Maison Saint-Bernard
ISSOUDUN (Indre) - Téléphone 4.52
Chèque Postal Lyon 904.40

AVIS TRÈS IMPORTANT

A nos abonnés de 3 mois dont le service se termine avec le présent numéro :

Pour éviter tout retard dans la réception de la Revue, nous vous prions de faire parvenir votre réabonnement *avant le* 25 *avril,* à l'administration : *Editions « Pays de France », Issoudun,* Ch. P. L. Keller, 904-40, à Lyon.

Sauf refus du présent numéro, nous vous considérerons réabonnés d'office pour un an et vous ferons présenter, à partir du 15 mai, une traite postale augmentée de 5 francs de frais, soit 155 francs.

Nous vous signalons qu'étant donné l'impossibilité actuelle d'établir le budget de la revue en se basant sur des abonnements de trois mois, ceux-ci ne pourront être renouvelés à partir de juin.

Vous avez donc tout intérêt à souscrire dès maintenant un réabonnement de longue durée.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement d'essai (non renouvelable) 3 mois	France . . . . . **40** francs Pays 1/2 tarif. . **48** francs Tarif postal plein **60** francs
France . . . le Numéro : **10** francs	6 mois : **80** francs Un an : **150** —

ÉTRANGER

Pays à 1/2 tarif, le Numéro : **11** francs	6 mois : **96** francs Un an : **180** —
Tarif postal plein, le numéro : **12** francs	6 mois : **120** francs Un an : **225** —

L'ŒUVRE DE PAUL CLAUDEL

Saisie totale de l'Univers

De toute œuvre un peu puissante, qu'il s'agisse de celle de Victor Hugo, de Dante ou de Shakespeare, nous avons coutume de dire : « C'est un monde ». Appliquée à l'œuvre de Paul Claudel, cette expression cesse à coup sûr d'être banale ; c'est presque à la lettre qu'il nous faut l'entendre. L'œuvre de Claudel, en effet, est un monde, non pas seulement parce qu'elle est considérable, mais de ce fait surtout que le poète-conquérant a réussi à faire de son large poème une image exhaustive de l'Univers.

Quel motif le poussa à concevoir ce grand ouvrage, gigantesque miroir de toutes choses créées ? Une comparaison, que j'emprunte à un livre de Claudel lui-même, va nous aider à le comprendre.

Dans un des chapitres de *Figures et Paraboles,* qui a pour titre : « La Légende de Prakriti », le poète nous fait assister à l'un de ces instants privilégiés de la genèse de notre globe, où la Terre, la Nature (disons Prakriti pour parler comme lui), se trouve avoir à résoudre un problème particulièrement ardu. Et nous allons voir Prakriti, par une sorte d'intuition géniale, vaincre la difficulté comme en se jouant.

Il s'agit pour elle, à ce moment précis du patient effort séculaire qui prépare à son insu l'avènement de l'Homme, de faire passer le vivant d'un stade d'existence encore bien primitif à un palier supérieur. Il s'agit par un bond nouveau de permettre à la création de se dépasser elle-même. Où en est-elle donc jusqu'ici ? En quelques lignes faisons le point :

« Pareille à ce stade en quelque sorte visqueux dans l'esprit d'un poète, quand les idées ne sont encore qu'une condensation quelque part, une paresse à s'éloigner d'un certain centre d'épaississement, l'histoire de la vie sur la terre, on peut le supposer, commence à ce

moment où l'eau acquiert une vertu adhésive, où la lymphe devient humeur, où toutes sortes de ferments travaillent la sève primitive, où la glaire et l'albumine se mettent à la recherche d'une enveloppe, où le rut cosmique çà et là attaque d'énormes bols de flegmes et de salives. Alors paraissent ces escargots qui donnent l'idée de l'œuf élaboré par la spirale : c'est l'être rond qui à l'abri de sa tunique de calcaire s'interroge sur sa propre existence ; — les étoiles privées de sens propre dont les branches indiquent toutes les directions ; les morves « montées » et tout ce qui fixé au sol des mers imite le végétal et le concombre. C'est le règne des invertébrés » (1).

Il s'agit précisément d'aller plus loin, d'atteindre à une forme de vie plus parfaite, pour que se continue l'indispensable progrès. Or le passage semble impossible. Ne vient-on pas de rencontrer la limite, l'obstacle qui paraît interdire désormais toute marche vers l'avant : l'infranchissable *calcaire* qui résiste de toutes ses forces, de tout son poids de mort, à la pression du vivant ? Et la larve débile ne se trouve-t-elle pas totalement désarmée, démunie de tout instrument de prise et d'attaque, lui permettant de rompre ou seulement d'entamer le terrible rempart ?

Mais c'est alors dans l'obscure et géniale caboche de notre vieille Prakriti, l'illumination soudaine, la géniale intuition qui renverse les perspectives et qui délivre : Ce qui est *dehors*, ce calcaire qui me gêne, qui me barre..., si je le mettais *dedans* !

« Alors Prakriti commence à y voir clair, ses idées deviennent de plus en plus brillantes, ses plans se précisent. Dans la fluidité générale elle commence à réaliser le parti qu'il y a à tirer de quelque chose de solide et d'indépendant. Elle suggère à ses « créations » de se servir de cette espèce de bâton intérieur et souple qu'elle met à leur disposition, de construire là-dessus leur armature personnelle. Il y a quelque chose de mieux à tirer du minéral qu'à confirmer le contour, qu'à servir de limite et de bouclier. Ce qui était dehors, mais tiens ! on peut le mettre dedans, on peut y accrocher et y suspendre toute une organisation, et c'est sur ce plan qu'elle lancera ses futurs radeaux » (2).

Et c'est l'imprévisible victoire ! Le règne des vertébrés

---

(1) *Figures et Paraboles, La Légende de Prakriti*, page 120.
(2) *Ibid.*, page 121.

commence. Ce qui s'opposait à l'élan vital est enrôlé par ce dernier, sommé de lui rendre service. Autour de la solide colonne calcaire la chair vivante et molle se dispose et s'organise. La marche par points d'appui successifs remplace le glissement, la reptation lamentable ; le membre détrône la ventouse ; la mâchoire laisse loin derrière elle les possibilités du suçoir.

Victoire éclatante et cependant généreuse ! On ne s'est pas brisé devant l'obstacle, on ne l'a pas brutalement renversé, on ne l'a pas vainement contourné, on n'a point affecté de le mépriser ou de le nier. On l'a assimilé, utilisé. Et maintenant l'adversaire accueilli est entraîné à son tour dans le mouvement même de la vie. Le voilà incorporé au vivant, bénéficiant du progrès de l'ensemble !

Que vaut au regard de la science cette poétique description d'un épisode de la préhistoire, il ne nous appartient point d'en décider et d'ailleurs nous n'en avons cure. Ce n'est pas nous, en tout cas, qui reprocherons à Claudel, comme l'objecteur qu'il fait parler dans ses premières pages « cette manière de philosopher, juste bonne pour les petits enfants ». Nous nous plairions plutôt à constater en le lisant que les visions de l'artiste coïncident bien souvent avec les intuitions des savants. N'est-ce point en effet, selon Bergson, une des lois fondamentales de l'Evolution Créatrice que cette utilisation de l'obstacle comme tremplin ? Et le grand penseur, entre autres exemples, ne nous faisait-il pas remarquer que l'eau, qui par sa nature et son poids devrait offrir résistance au mouvement du poisson, peut devenir pour ce dernier un précieux moyen de propulsion pour peu qu'il sache y adapter et y appuyer sa nageoire ?

Quoi qu'il en soit, l'exemple de notre bonne Prakriti me paraît illustrer à merveille — et cela seul ici nous intéresse — la façon dont Claudel, poète catholique, se comporte en face des obstacles qu'il rencontre dans l'existence.

Voilà le secret de cette allure triomphale, de cette vitalité puissante, de cette santé magnifique de l'homme, du poète et du chrétien.

Non certes que pour un tel tempérament l'obstacle ne soit vivement senti. Claudel n'est pas un de ces esprits faciles, insouciants, qui puisse prendre parti aisément de ses impuissances. Ardemment désireux de toutes choses, c'est avec violence qu'il se heurte de toute part à ses limites.

A cet esprit avide de lumière et d'intelligence voici constamment proposée l'obscurité, l'énigme ; à cette volonté de puissance l'universelle résistance des choses qui refusent de se laisser ployer ; à ce besoin de joie débordante, partout la souffrance est offerte ; à ce désir de vie incessante et pleine la mort, pour tous inévitable, est promise.

Quelle attitude adopter devant cette contradiction nécessaire ? Non pas renoncer, se résigner, ce qui serait se laisser abattre. Non pas contourner l'obstacle ou se refuser à le voir, ce qui est une solution de pauvreté et de mensonge. Mais admettre la difficulté. L'admettre, c'est-à-dire plus exactement l'accueillir, la faire sienne, la prendre en soi, la reconnaître pour ce qu'elle est vraiment avant tout : la preuve, la manifestation tangible, vérifiable, de notre propre insuffisance. Ainsi fera toujours Claudel. Et quel profit sera le sien ! L'éclairant sur lui-même, lui révélant ses exactes limites, l'aidant à faire le point, à se voir à sa place véritable, la difficulté lui donnera beaucoup plus que cet enrichissement illusoire qu'elle semblait tout d'abord lui devoir refuser.

Car du même coup qu'elle lui fait mesurer sa radicale impuissance, elle le rend perméable à cette puissance infinie qui lui est offerte et qui n'attendait pour l'envahir que ce cri de l'homme conscient enfin de son indigence, que cet appel vers le secours arraché soudain à ses lèvres humiliées.

> « Du fond de la profondeur j'ai crié vers toi, Seigneur ! » (1).

C'est l'heure où la présence de Dieu jusqu'ici méconnue se révèle dans la lumière éblouissante :

> « Et voici que vous êtes quelqu'un tout à coup ! » (2).

---

(1) Cf. *Le Livre de Christophe Colomb*, page 175.
(2) *Cinq Grandes Odes*, page 81.

C'est l'heure où le désespoir brusquement se mue en assurance, en confiance. C'est l'heure où celui qui a consenti à se donner et à se perdre, se retrouve !

...« Il n'y a rien là après tout que la pure doctrine de l'Evangile ! » pourra penser quelque lecteur. Oh ! que je m'estimerais heureux d'avoir pu éveiller chez plusieurs ce sentiment du « déjà vu »,.... cette déception, peut-être ! Toute l'originalité de Claudel consiste à faire écho aux inégalables vérités du *credo* catholique. Il n'en ambitionne point d'autre. C'est lui, on s'en souvient, qui, prié naguère de participer à l'enquête ouverte par un grand journal auprès des écrivains « Que pensez-vous de Dieu ? », se contentait — alors que maint illustre esprit se livrait à de brillantes considérations sur trois colonnes — de répondre en substance : « Ce que je pense de Dieu ? Ce qu'en pense le catéchisme ». Avant toute chose Paul Claudel est un croyant, à la foi robuste et sincère. Un croyant qui ne se distingue, entre ses frères, que par cet extraordinaire équilibre qui nous permet de reconnaître en lui ce « catholique aux globules rouges » dont parlait un jour Jacques Madaule. De là l'étonnante pureté et la force de son accent, que l'inquiétude n'altère point, où ne vibrent que confiance et certitude.

Seule la confiance en la Vie — pour en revenir à la « Légende » — poussait jadis notre vivant gélatineux (amibe, escargot, étoile de mer ou autre) à croire qu'il arriverait, en dépit de son impuissance trop certaine, à triompher de l'obstacle du calcaire. Cette force en lui, venant de plus loin que lui, dont il n'était que le témoin, le bénéficiaire, le responsable, saurait résoudre pour lui le problème. Il n'avait qu'à s'abandonner, à se livrer à cette puissance victorieuse.

Ce que l'animal fait inconsciemment, il appartient à l'homme, librement cette fois, de l'accomplir. Car lui peut reconnaître et nommer ce pouvoir mystérieux qui l'habite, capable de dénouer pour lui (non pas sans lui, mais au travers de lui) les tragiques difficultés de la vie humaine. Installé en Dieu, l'homme continuera sans doute à éprouver le poids de la lutte et de l'effort, le déchirement intérieur qui accom-

pagne nécessairement son inévacuable indigence. Mais maintenant qu'il sait et qu'il voit, et qu'il s'assure, fort de cette Toute-Puissance offerte, toutes les perspectives ont changé. L'énigme du monde et de la vie s'est retournée comme un gant qu'on arrache de la main. Toutes les avenues de ténèbres s'illuminent de la lumière promise. Voici que la clef est trouvée qui s'adapte exactement à l'impossible serrure. Voici le moyen de convertir toute souffrance en joie et de puiser la vie au sein même de la mort ! Le combat continue, mais non plus dans les affres d'un inutile effort. Le lutteur retrouve l'allégresse et l'entrain de l'athlète désormais sûr de la victoire.

Voilà le secret, n'en doutons pas, de la stupéfiante vitalité de Claudel. Elle naît de cette confiance à la fois virile et délicieusement enfantine, celle de celui qui peut se dire lui-même :

« les deux pieds solidement assurés sur la base inébranlable de la foi » (1).

Ce que nous venons de dire de l'homme, il nous faut, toute proportion gardée, l'affirmer encore du poète. Moins qu'aucune autre, en effet, la puissante personnalité de Paul Claudel n'est susceptible d'être découpée, divisée en compartiments étanches. Chez lui l'homme, le poète, le chrétien ne font qu'un.

Ne nous étonnons donc pas, étudiant maintenant de façon plus précise la démarche du poète, de la voir suivre une voie parallèle à celle du croyant, procéder d'un désir semblable, s'illuminer d'une même foi, se fortifier d'une égale espérance.

*
**

Voici donc le poète en face de l'Univers.

Celui-ci lui apparaît comme le bien promis, offert à l'essai de son pouvoir, mais du même coup comme l'obstacle, la chose qui résiste et se refuse, la troublante et indéchiffrable

(1) *La Messe Là-Bas.*

énigme. Le monde et ses secrets s'opposent à lui, le paralysent dans la mesure où il leur demeure extérieur. Tant que le poète reste vis-à-vis du monde comme « l'autre », c'est-à-dire l'adversaire, il ne fait que s'irriter vainement devant l'obscurité et l'obstacle. Pourtant, dans la mesure même où le refus de l'Univers s'affirme, le poète se sent provoqué, stimulé du désir de vaincre. Il prend conscience tout à la fois de son ignorance, de sa pauvreté, mais aussi de sa légitime audace. Il y a là quelque chose qui lui est hétérogène, mais qui *donc* est susceptible d'être un jour assimilé. Il y a là quelque chose d'obscur, mais qui *donc* peut être éclairci. Par là s'avive son désir de posséder et de connaître.

L'œuvre de Claudel sera donc un essai pour la pleine possession, pour la pleine intelligence du monde. Le poète est brûlé de cette soif des conquérants que rien n'apaisera jamais, sinon la main-mise sur le Tout. Il peut s'écrier avec Christophe Colomb :

> « L'amour de la Terre de Dieu ! le désir de la Terre de Dieu ! le désir de la possession de la Terre de Dieu ! » (1).

Voilà l'ambition qui le dévore, voilà tout aussi bien sa vocation. Rendre compte de l'Univers total, percer le mystère que constitue pour lui l'infinie multiplicité des choses, en tâchant d'enserrer tout cela dans ses bras, de nouer la gerbe formidable, de faire le tour du monde pour en épuiser tout le sens par une connaissance parfaite.

> « Oui ! oui ! oui ! oui ! oui ! l'humanité qu'il faut réunir, l'œuvre de Dieu qu'il faut achever, cette terre que Dieu t'a donnée comme la pomme dans le paradis pour que tu la prennes entre tes doigts, c'est cela qui est ton père et ta mère » (2).

Certes, tenir le monde comme une chose parfaitement définie et palpée sur toutes ses surfaces, afin de la presser entre ses doigts comme une éponge gorgée d'eau et d'en exprimer toute la substance intelligible, ne serait-ce point participer alors de la connaissance même de Dieu qui, lui aussi, aux

(1) *Le Livre de Christophe Colomb*, page 53.
(2) *Le Livre de Christophe Colomb*, page 60.

jours de la Création, nous est présenté par Claudel pétrissant la matière primitive et « l'esprit lui giclait entre les doigts » (1).

Alors le poète pourra dire, comme le découvreur du monde nouveau, « regardant l'Atlantique et le large chemin doré que fait le soleil couchant sur les eaux » :

« Que c'est beau la mer ! Que c'est bon entre mes bras, la terre ronde ! Que c'est beau, le chemin vers l'Occident ! Qui me donnera tout cet or là-bas pour que j'y enfonce les mains ! Ah, combien de temps encore tarderai-je à suivre l'appel de ce soleil qui m'invite à le suivre ! Au lieu d'errer misérablement de port en port, picorant ma nourriture çà et là à la manière des oiseaux de mer, quand m'engagerai-je enfin tout droit sur cette route royale ? Quand mettrai-je la main sur l'Inde ? Quand foulerai-je d'un monde jusqu'à l'autre ce tapis de pourpre que le soleil couchant déroule sous mes pieds ? » (2).

Mais il est bien des façons de conquérir l'Univers, d'essayer de le réduire à son pouvoir et d'étendre sur lui la main. Toutes les formes de domination, depuis les plus brutales, les plus matérielles, jusqu'aux plus pacifiques, aux plus spirituelles ! Il y a la manière du guerrier qui cherche à obtenir le monde par la force, à le soumettre par les armes. Il y a celle de l'explorateur intrépide, jaloux d'acquérir à l'humanité le trésor des terres nouvelles. Il y a celle des grands industriels et des gros marchands, désireux de drainer à eux toutes les richesses du globe. Il y a celle du voyageur, pris du simple désir d'emplir ses yeux de toutes les visions possibles.

L'ambition du poète est la plus pure. Ployer l'Univers à l'intelligence. Posséder le monde, c'est-à-dire pleinement le « comprendre » au sens étymologique du mot (*comprehendere*), le réunir, le mesurer sous la puissance d'un regard unique ! Mieux encore que Colomb le grand navigateur, le poète a le droit de dire que son nom est « tout ce qui est lumière, tout ce qui est esprit et tout ce qui a des ailes » (3).

---

(1) *Cinq Grandes Odes*, page 44.
(2) *Le Livre de Christophe Colomb*, page 67.
(3) *Le Livre de Christophe Colomb*, page 53.

Mais comment réussir cette prodigieuse conquête, sinon en concevant un poème immense qui soit vraiment à la taille de l'Univers, qui soit un parfait miroir de toute chose vivante, dans lequel il soit enfin donné à l'homme de tout connaître, et par le fait de se connaître lui-même ?

Ecoutez Claudel chanter son ambition magnifique, l'opposant à celle de tant d'autres hommes autour de lui qui tentèrent en vain, par mille voies différentes, ce qu'il va s'efforcer de faire aujourdhui :

« Et je voudrais compasser un grand poème plus clair que la lune qui brille avec sérénité sur la campagne dans la semaine de la moisson,
Et tracer une grande voie triomphale au travers de la Terre...
. . . .
Laisse-moi chanter les œuvres des hommes et que chacun retrouve dans mes vers ces choses qui lui sont connues...
. . . .
Je chanterai le grand poème de l'homme soustrait au hasard !
Ce que les gens ont fait autour de moi avec le canon qui ouvre les vieux Empires,
Avec le canot démontable qui remonte l'Aruwhimi, avec l'expédition polaire qui prend des observations magnétiques,
Avec les batteries de hauts fournaux qui digèrent le minerai, avec les frénétiques villes haletantes et tricotantes, (et çà et là une anse bleue de la rivière dans la campagne solennelle),
Avec les ports tout bordés intérieurement de pinces et d'antennes et le transatlantique qui signale au loin dans le brouillard,
Avec la locomotive qu'on attelle à son convoi, et le canal qui se remplit quand la fille de l'Ingénieur en chef du bout de son doigt sur le coup de poing fait sauter à la fois la double digue,
Je le ferai avec un poème qui ne sera plus l'aventure d'Ulysse parmi les Lestrygons et les Cyclopes, mais la connaissance de la Terre,
Le grand poème de l'homme enfin par delà les causes secondes réconcilié aux forces éternelles,
La grande Voie triomphale au travers de la Terre réconciliée pour que l'homme soustrait au hasard s'y avance ! » (1).



Enserrer, comprendre l'Univers ! Et donc d'abord le retrouver dans l'infinité de ses éléments épars, recueillir précieuse-

(1) *Cinq Grandes Odes*, page 127.

ment toutes ces choses dont il est fait. Aucune d'entre elles qui me soit étrangère, aucune qui n'ait quelque chose à me donner. Et comment connaitrais-je l'ensemble, si je ne m'assure pas d'abord de toutes les parties ?

Ce qui frappe, au premier regard dans l'Univers, c'est bien cette prodigieuse diversité d'êtres, cet arsenal d'objets indénombrables dont il apparait constitué. Que dit cette multiplicité ? Richesse ? En un sens, peut-être, mais également pauvreté : chaque être, nécessairement borné, ne représentant qu'une parcelle de l'Etre, une fragmentation du Tout. Voilà pourquoi aucun objet n'est parfaitement connaissable, tant qu'il demeure isolé. Voilà pourquoi, par ailleurs, je dois désespérer de connaître l'Ensemble, si je n'ai pas commencé par inventorier le détail. Toutes choses m'apparaissent comme les fragments éparpillés d'un vaste jeu de patience. Puis-je songer à reproduire l'image, si je n'ai pas à ma disposition tous les morceaux ? Que me reste-t-il donc à faire, sinon d'abord à renverser la boîte qui les contient, à en effectuer le dénombrement sur la table, à m'assurer qu'aucun d'entre eux ne m'a échappé ? Aussi l'œuvre de Claudel se présente-t-elle, à qui prend contact avec elle, comme un réceptacle colossal où tout ce qui vit, tout ce qui existe dans le monde, va se trouver reproduit, récupéré, reconnaissable. C'est sur cette présence, en quelque sorte matérielle, de l'universelle Création dans son œuvre qu'il nous faut maintenant insister.

Pour répondre à l'appel de la Muse qui le pousse au grand ouvrage et ne lui laisse aucun répit, il n'est pas trop de ce concours unanime de tous les trésors du monde :

« Et cependant quand tu m'appelles, ce n'est pas avec moi seulement qu'il faut répondre, mais avec tous les êtres qui m'entourent » (1).

Qui veut réussir ce dessein colossal, « ce poème tout entier comme un seul mot tel qu'une cité dans son enceinte pareille au rond de la bouche », ne doit rien laisser dans l'ombre (2).

---

(1) *Cinq Grandes Odes*, page 142.
(2) *Ibid.*

Toutes les voix de la Création sont appelées à tenir leur partie dans « l'hymne fourmillante ».

Il suffit d'ouvrir n'importe quel livre de Claudel presque au hasard pour s'assurer aussitôt, au travers de la fulgurance des mots et de l'éblouissement des images, de cette omniprésence des choses créées dans son œuvre. Semblable au Créateur qui convoque chaque être à l'existence, et tous accourent, disant : *Adsumus,* Nous voici ! le poète élève la voix et toute une foule empressée emplit les pages du poème. On y voit tour à tour défiler les divers règnes de la nature : le minéral, le végétal, le vivant. Puisons au hasard quelques exemples dans cette mine inépuisable :

Voici le vieux sous-sol primitif en formation, à l'heure où « les continents sont soumis à un régime alternatif d'émersions et de bains », à l'heure où « d'énormes cataplasmes végétaux sont mis à cuire », avant que d'épaisses calottes de glace, dans un va-et-vient monstrueux, viennent raboter les aspérités du sol afin de rendre la terre habitable (1).

Voici toutes les espèces d'arbres, depuis le « sacré banyan » de Ceylan aux innombrables racines, laissant pendre de ses branches des fils « par où il retourne chercher la terre, semblable à un temple qui s'engendre lui-même », jusqu'au simple pommier de chez nous du haut duquel jadis, installé sur la plus haute fourche, le poète, « enfant balancé parmi les pommes », prenait pour la première fois conscience de son accord avec le monde (2).

Tous les animaux. Depuis les « êtres immanes », ichthyosaures, sauriens de l'époque primitive, jusqu'à l'humble mule familière dont Christophe Colomb refusera de se séparer ; depuis « l'alouette de la terre chrétienne », « petite croix véhémente » aux ailes étendues, que Violaine et Pierre de Craon entendent chanter dans le ciel de Combernon, jusqu'au grand aigle fondant sur un poisson au-dessus des mers tropicales (3).

---

(1) *La Légende de Prakriti,* page 124.
(2) *Connaissance de l'Est,* pages 7 et 93.
(3) *La Légende de Prakriti, Le Livre de Christophe Colomb, l'Annonce faite à Marie,* et *Cinq Grandes Odes.*

Voici déroulés sous nos yeux comme une souple tapisserie aux tonalités changeantes, offerts à la palpation de nos doigts, tous les reliefs et toutes les surfaces de l'univers, et les grandes plaines étales, et les lacs profonds et glacés, et ces hauts défilés de la montagne, à l'orée desquels nous voyons expirer Simon Agnel, et les grandes nappes liquides,

« Toute la mer levée sur elle-même, tapante, claquante, ruante dans le soleil, détalant dans la tempête » (1).

Pas un élément de la nature qui demeure à l'écart de ce prodigieux inventaire. Voici le feu, « la flamme dansante et boîteuse, la flamme biquante et claquante de sa double langue inégale », et l'eau qui « toujours s'en vient retrouver l'eau, composant une goutte unique », et le vent qui soudain s'élève en tourbillons, emportant avec lui « la lessive de tout le village » (2).

Pas une contrée du monde qui soit oubliée dans ce recensement des terres habitables, depuis l'humble Tardenois natal où nous voyons se dérouler le drame de l'*Annonce*, jusqu'à ces pays lointains qui virent maintes fois passer le diplomate-voyageur, jusqu'à la Chine où l'on vit « loin de la mer libre et pure, au plus terre de la terre », où

« la Cité carrée dresse ses retranchements et ses portes,
Etage ses portes colossales dans le vent jaune, trois fois trois portes comme des éléphants » (3).

La Chine à laquelle nous initie *Connaissance de l'Est*, vers laquelle nous ramène une fois de plus le navire où s'amorce le tragique destin des héros du *Partage de Midi* ! Et nous aurons salué au passage

« la Corse, toute blanche, toute radieuse, comme une mariée dans la matinée carillonnante. »

Et nous franchirons Suez, qu'Amalric nous décrit ainsi :

---

(1) *Partage de Midi.*
(2) *Cinq Grandes Odes.*
(3) *Cinq Grandes Odes.*

« A gauche Babylone, et tout le bazar, les fleuves qui descendent de l'Arménie.
A droite, l'Equateur, l'Afrique »,

et au milieu :

Les gros coutres à la mousson du Nord, cinglant de Saba, cinglant des ports de Salomon. »

Puis...

« Tout à coup le grand Magasin du Louvre, bondé d'étoffes et de savon.
C'est l'Inde qui est devant nous. Ne l'entendez-vous pas, si pleine
Qu'on entend le bruissement de ce milliard d'yeux qui clignent. »

Et l'on songe à la lointaine Europe où l'on reviendra quelque jour :

« Engagés dans le détroit de Sicile, ceux qui se réveillaient se redressant, effaçant la vapeur sur le hublot,
Avaient retrouvé l'Europe, tout enveloppée de neige, grande et grise,
Sans voix, sans figure, les accueillant dans le sommeil » (1).

Toutes les images de la terre défilent au feu de cette lanterne magique, se projetant sur le champ de notre connaissance, comme apparaissent successivement, sur l'écran mystérieux du *Livre de Christophe Colomb,* les « vues de Grenade et de l'Andalousie », « l'Asie, le palais du Grand Khan » et « l'image oblique des deux Amériques reliées par l'isthme de Panama » (2).

Enfin, plus lointain encore, par delà l'univers habitable, voici le monde sidéral, offrant à nos regards d'incommensurables espaces. Le soleil, d'abord :

« avec un milliard de rayons tout occupé après la terre,
Comme une vieille femme aux mailles de son crochet » (3).

Et toutes les constellations :

---

(1) *Partage de Midi.*
(2) *Le Livre de Christophe Colomb.*
(3) *Partage de Midi.*

« Le peuple des cieux sans aucun déplacement comme employé à un calcul, tout fourmillant de sa mystérieuse besogne » (1).

Après tous ces sondages dans l'espace, voici qu'on nous entraîne au fil d'une dimension nouvelle, au travers des distances plus prodigieuses encore des temps. Nous sommes introduits, tour à tour, à tous les paliers de l'histoire. Contentons-nous d'en marquer quelques étapes :

D'abord les temps préhistoriques où *La Légende de Prakriti* nous fait accéder, où Claudel nous promène, « le marteau du géologue à la ceinture » ; puis l'antiquité gréco-romaine et l'histoire du peuple hébreu si familière au lecteur assidu de la Bible qu'est notre guide ; la Renaissance, époque particulièrement chère au poète, parce qu'elle est celle des grands conquistadors et des géniales découvertes, celle où mille voies nouvelles s'ouvrent aux investigations de la Connaissance ; et l'épopée napoléonienne, fresque de fond sur laquelle nous voyons évoluer les personnages de *l'Otage* (2).

Et voici maintenant l'humanité totale : Tous les hommes, des plus grands jusqu'aux plus chétifs : Le Pape, le Roi, l'Empereur, le Peuple qui grouille aux portes de *la Ville*, qu'entraîne au combat *Tête d'Or*, les vierges douces comme Violaine, les dures et amères Mara, les conquérants et les faibles, les hommes de lucre aux âmes sans horizon, et les tourmentés, les passionnés, les artistes, les cœurs avides d'infini. Tous, depuis les canailles jusqu'aux saints dont les frises décorent les pages de *Feuilles de Saints* et *Corona Benignitatis Anni Dei*.

Tous les métiers : Pierre de Craon, l'architecte ; Anne Vercors, le paysan ; Besme, le constructeur de villes ; Tête d'Or, le guerrier ; Christophe Colomb, le navigateur ; Amalric, le marchand ; Turlure, préfet de la Seine, réunissant dans ses mains les pouvoirs civils et militaires.

---

(1) *Le Soulier de Satin*, page 68.

(2) Pour plus de détails sur cette saisie de l'univers de Claudel, à travers l'espace et le temps, on consultera avec profit les excellents articles publiés par François Varillon dans les *Etudes*, 5 et 20 mai 1935.

Toutes les connaissances humaines : l'astronomie, les mathématiques, la géologie, l'histoire, la philosophie, la musique, les sciences politiques, la théologie,... et j'en passe.

Bref la vie pleine et totale, saisie sous tous ses angles, dans toutes ses ramifications. Toutes les facettes de l'histoire, toutes les pentes du temps, tour à tour explorées.

Si l'œuvre de Claudel nous écrase peut-être un peu par son abondance même, ce n'est pas, en tout cas, une des moindres preuves de son identification avec l'Univers que cette impression de richesse oppressante.



Comment s'opère cette saisie de toutes choses, comment s'effectue cette transposition des réalités matérielles et vivantes dans un univers de poésie, ce passage d'un monde à l'autre ? Il nous reste maintenant à le dire. C'est par l'intermédiaire des *mots*.

La réponse cessera de paraître banale, si l'on songe à ce que représente pour Claudel la vertu et le pouvoir du mot. Le mot ? C'est le *nom* plutôt qu'il faudrait dire. Le mot *désigne* seulement. Le nom *définit*, baptise et sacre. Dieu jadis avait créé toute chose, l'appelant à l'être par son nom. « Que la *lumière* soit ! » Et la lumière fut. Adam, à son tour, au paradis terrestre, avait dû nommer et reconnaître tous les animaux de la Création. Qu'était-ce là, sinon retrouver en lui-même — par l'intime accord avec le monde de cette intelligence humaine que Dieu venait de souffler « dans ses narines » — le sens authentique de toute chose, ce par quoi elle avait été appelée. Dieu avait dit : Qu'elle soit ! L'homme constate : Qu'elle est.

Tel est le privilège du poète, et telle est encore sa mission. C'est en nommant tout être par son nom qu'il incorpore tous les éléments de la nature dans cet univers merveilleux créé par lui à l'image du Monde visible. Là réside également la dignité de l'œuvre poétique, qui n'est pas un langage de gratuite fantaisie, une musique dénuée de toute signification précise, mais qui, grâce à la puissance du verbe qui la

rattache au réel, peut fournir une expression fidèle de la vérité des choses :

« Mais ton chant, ô Muse du poète,
Ce n'est point le bourdon de l'avette, la source qui jase, l'oiseau de paradis dans les girofliers !
Mais comme le Dieu saint a inventé chaque chose, ta joie est dans la possession de son nom,
Et comme il a dit dans le silence « Qu'elle soit », c'est ainsi que, pleine d'amour, tu répètes, selon qu'il l'a appelée,
Comme un petit enfant qui épelle « Qu'elle est ».
O servante de Dieu, pleine de grâce !
Tu l'approuves substantiellement, tu contemples chaque chose dans ton cœur, de chaque chose tu cherches *comment la dire !*
Quand Il composait l'Univers, quand Il disposait avec beauté le Jeu, quand Il déclanchait l'énorme cérémonie,
Quelque chose de nous avec lui, voyant tout, se réjouissant dans son œuvre,
Sa vigilance dans son jour, son acte dans son sabbat !
Ainsi quand tu parles, ô poète, dans une énumération délectable,
Proférant de chaque chose le nom,
Comme un père tu l'appelles mystérieusement dans son principe, et selon que jadis
Tu participas à sa création, tu coopères à son existence ! » (1).

C'est là, dans ce souci de définir chaque chose différente par autant de mots différents, qu'il faut chercher la raison de l'infinie richesse du vocabulaire claudélien. Sans doute le poète se défend-il d'user d'autres termes que ceux dont nous nous servons tous les jours. Encore en use-t-il dans leur précision magnifique, dans leur exacte conformité avec la chose. C'est le mot trituré dans la bouche, palpé comme on tâte un objet pour en éprouver la solidité et la valeur ! Et Claudel peut dire :

« Les mots que j'emploie,
Ce sont les mots de tous les jours, et ce ne sont point les mêmes !
Vous ne trouverez point de rimes dans mes vers ni aucun sortilège. Ce sont vos phrases mêmes. Pas aucune de vos phrases que je ne sache reprendre !

---

(1) *Cinq Grandes Odes*, page 29.

Ces fleurs sont vos fleurs et vous dites que vous ne les reconnaissez pas.

Et ces pieds sont vos pieds, mais voici que je marche sur la mer et que je foule les eaux de la mer en triomphe ! » (1).

Le français que parle Claudel n'est pas une langue désincarnée. Nulle part chez lui de ces généralisations paresseuses qui nous font désigner mille objets par le même vocable abstrait, universellement applicable. Toujours l'appellation concrète, individuelle, et donc une extraordinaire variété d'expression. Que s'il en résulte pour le lecteur une certaine obscurité, la chose n'est point imputable à l'auteur. Il faudrait bien plutôt nous en prendre à nous-mêmes, et confesser la pauvreté de notre court répertoire. Nos mots, sans doute, nos mots de tous les jours. Mais nous en avons tant oubliés !

Voici mis au service de l'esprit, grâce à cette richesse verbale, une multitude innombrable d'instruments de prise, de subtiles ventouses lui permettant d'adhérer, de coller aux choses. L'esprit, tel une pieuvre gigantesque, développe dans toutes les directions ses tentacules. Autant d'objets autant d'expressions pour les dire, autant d'êtres connaissables autant de points de contact et de suture offerts à la connaissance. Par les mots qui désignent, qui traduisent, qui définissent, l'esprit aspire à lui, draine à lui, dans une sorte de succion victorieuse, l'universelle substance intelligible des êtres et des choses.

On songe d'instinct à l'arbre géant du premier acte de *Tête d'Or*, à l'ombre duquel nous voyons Simon Agnel venir chercher protection et assurance, s'instruisant de son propre pouvoir au spectacle du vieillard noueux qui puise dans le sol nourricier la force de se tenir debout et d'élargir ses rameaux jusqu'aux étoiles :

« O arbre accueille-moi !...
...O murmurant, fais-moi part
De ce mot que je suis dont je sens en moi l'horrible effort !

(1) *Cinq Grandes Odes*, page 122.

Pour toi tu n'es qu'un effort continuel, le tirement assidu de ton corps hors de la matière inanimée.

Comme tu tettes, vieillard, la terre,

Enfonçant, écartant de tous côtés tes racines fortes et subtiles ! Et le ciel, comme tu y tiens ! comme tu te bandes tout entier

A son aspiration dans une feuille immense, Forme de Feu !

La terre inépuisable dans l'étreinte de toutes les racines de ton être

Et le ciel infini avec le soleil, avec les astres dans le mouvement de l'Année,

Où tu t'attaches avec cette bouche, faite de tous tes bras, avec le bouquet de ton corps, le saisissant de tout cela en toi qui respire,

La terre et le ciel tout entiers, il les faut pour que tu te tiennes droit !...

...Mais ce n'est point vous dont je viens aujourd'hui écouter la rumeur,

O branches maintenant nues parmi l'air opaque et nébuleux !

Mais je veux vous interroger, profondes racines, et ce fonds original de la terre où vous vous nourrissez » (1).

Nous de même, jusqu'ici, nous ne nous sommes pas occupés des développements futurs de l'œuvre de Claudel, de ce que seront les branches, les fleurs, les fruits. Uniquement attentifs à cet inventaire matériel des richesses dont elle est faite, nous nous sommes contentés d'analyser les éléments de cette terre, de ce « fonds original » de l'Univers total dont elle tirera sa vitalité et sa puissance.

Certes, nous ne savons que trop ce que le point de vue envisagé dans cette étude comporte nécessairement d'incomplet et de partiel. On ne peut rendre compte de Claudel en quelques pages. Il faudrait approfondir maintenant la portée de sa poétique conquête du monde. Ce serait peu, en effet, si le grand poème dont Claudel conçut l'ambition n'était que la reproduction fragmentaire des multiples éléments de l'Univers. Il est beaucoup plus que cela. Il est la saisie de tous ces êtres *dans leur rapport avec l'éternel.* Mais le montrer constituerait la matière d'un autre article. Il nous faudrait repartir ici à travers l'œuvre du poète, sûrs de revenir de cette glane nouvelle les bras lourds d'un butin plus riche encore.

Louis Barjon.

---

(1) *Tête d'Or*, deuxième version, page 253.

LE SERVICE SOCIAL RURAL DE L'INDRE

Au secours de la campagne française

Le Service Social, né en France pendant la Grande Guerre, reçoit une vigoureuse poussée de la tourmente actuelle qui, en répandant d'indicibles souffrances, suscite les initiatives ingénieuses d'une charité aux multiples visages.

Parmi les nombreuses activités qui réclament instamment la collaboration des Assistantes de Service Social, il en est une tout particulièrement attirante : c'est l'*Action rurale*, encore trop peu connue d'elles, mais bien faite cependant pour tenter des femmes de courage, dont l'esprit d'apostolat, le goût de l'action neuve, le besoin de dévouement, trouveraient là un magnifique débouché.

Une expérience de ce genre a été tentée depuis cinq ans dans le Berry. Elle est assez avancée dans ses réalisations, pensons-nous, pour offrir aux lecteurs de *Cité Nouvelle* un exemple intéressant. Plus que des considérations, à eux familières, des faits sobrement présentés témoigneront en faveur de son programme et de sa méthode.

Fondation.

Le « *Service Social Rural de l'Indre* » est né d'une initiative privée, en juin 1936, au village d'Arthon, à l'orée de la forêt de Châteauroux : une infirmière, tant bien que mal logée, en était la première et unique ouvrière.

Le 9 août, il tenait son Assemblée générale constitutive ; en octobre, une Maison Sociale s'ouvrait à Ardentes, chef-lieu de canton, avec deux assistantes ; en novembre, Arthon inaugurait aussi sa « Maison Sociale », toute neuve, fraîche, nette et joyeuse.

C'est dans ces deux centres que le *Service Social Rural de l'Indre* allait faire sa première expérience.

Ce qui l'a inspiré... un amour spontané sans doute, mais qui s'est voulu réfléchi, pour la campagne, pour la vie rurale, pour les paysans ; — le sentiment d'une injustice sociale à réparer ; en marge de la civilisation moderne, assoiffée de progrès matériel, le monde rural, oublié ou méconnu, stagnait et se vidait, inexorablement aspiré par la ville, ses hauts salaires, ses congés payés, sa sécurité apparente et ses plaisirs, tout cet aménagement social de grande envergure, inventé tout exprès, aurait-on dit, pour anémier, jusqu'à la faire mourir, la campagne de France.

Le *Service Social Rural de l'Indre* est donc sorti, riche d'espoir plus que de moyens, d'une pensée de réaction contre cette dangereuse injustice. Il allait tenter une expérience, définir une méthode, peut-être provoquer une impulsion, inciter des initiatives semblables, enfin concourir pour une petite part à introduire plus de joie, plus de vrai progrès humain dans nos campagnes délaissées, frappées à mort.

L'instrument consista à utiliser la forme juridique de l'Association, au service d'une technique : les Centres sociaux.

L'Association devait grouper dans le cadre départemental les bénéficiaires du Service et tous ceux qu'intéresse directement la vie rurale, notamment : les propriétaires terriens, les organisations professionnelles, les services de prévoyance, de mutualité et d'assurances, les communes. On espérait ainsi réunir graduellement assez d'appuis effectifs pour entretenir des Centres Sociaux confiés à des Travailleuses Sociales qui feraient le lien entre les organismes adhérents et la population, en vue d'apporter aux familles paysannes l'aide éducative dont l'étude du milieu rural démontrait la nécessité.

Assurément l'idée était bien neuve pour la région... Il y eut quelques remous. Peut-être fallut-il la grande tourmente pour achever l'apaisement des esprits et les ouvrir, contre l'individualisme régnant, à l'intelligence d'une communauté fraternelle de besoins, d'intérêts, de concours dans le Service Social.

es principes fondamentaux.

On se proposa, en premier lieu, d'éviter cette forme d'as-istance qui, ne s'attachant guère qu'à donner des secours, nultiplie les simples quémandeurs, trop souvent les mécon-ents, ou les déçoit, et n'incite que peu à l'effort personnel. Ne valait-il pas mieux fonder le travail social sur l'entr'aide nutuelle et la collaboration personnelle ? C'est pourquoi il 'ut décidé que les services rendus ne seraient pas gratuits et qu'en seraient les bénéficiaires les membres adhérents, eux seuls.

A bien connaître le paysan de partout, il apparaissait que ette conception s'accordait davantage avec son caractère tra-litionnel. Au reste, le paysan berrichon, lui, n'est pas un nécessiteux. Le fût-il, il garderait sa fierté. Certes, il sait re-connaître le service rendu, mais il ne l'estime vraiment que 'il le paie. Il ne convenait pas de risquer d'amoindrir en lui e sentiment de dignité humaine, qui a sa noblesse.

Le paysan comprend, admet, sans peine aucune, que pour bénéficier des services de la Maison Sociale, il doit participer ux frais par sa cotisation. Ainsi est refait le nœud avec les vieilles traditions de la solidarité villageoise.

Au premier abord, la fermière, qui n'a pas bien compris, echigne :

— Mademoiselle, je ne suis pas malade ; quand j'aurai besoin de vous, on verra !

— Oh ! Madame, certes, j'espère que vous vous porterez oujours bien et que jamais vous n'aurez besoin de moi ; nais, dans le village, peut-être que plusieurs seraient contents le nous avoir. (Au fait, est-ce que la maîtresse de la « Fer-andière » n'attend pas un bébé, le sixième ? Comment va-t-elle faire, car elle n'a plus sa mère... ?) Eh bien ! si vous et beaucoup d'autres, vous donnez vos cotisations, ça nous per-nettra peut-être de venir ici et de leur rendre service. C'est bien un peu pour les autres qu'il faut cotiser... ».

— Ah ! c'est pas que je dirais non ; vous reviendrez peut-tre bien la semaine prochaine ? On verra, à des fois !

Un cours de Croix-Rouge va s'ouvrir au village de N...

— Combien ça coûtera-t-il ?

— Dame, il faut bien que je paie l'essence pour venir jusqu'ici, et le matériel pour les soins, et le reste. Nous devrons demander cinq francs par inscription.

Evidemment, l'Assistance connaît les familles besogneuses et leur propose discrètement les exonérations opportunes).

Un autre principe qui règle à la base l'activité des Centres, est la *collaboration avec les organismes existants :* Aider, ne pas se substituer : tel est le mot d'ordre. En voici quelques exemples-types :

Avec la Mairie. — C'est sous la forme « Service Social Communal », donc en liaison très étroite avec le Maire, que sont organisés les Services d'hygiène et d'Assistance. Sauf exceptions très rares, cette collaboration s'est révélée facile et féconde, infiniment plus que n'eût été une action isolée.

— Monsieur le Maire, c'est bien vous qui êtes le chef, n'est-il pas vrai ? — a dit l'Assistante — car c'est vous qui êtes responsable : l'hygiène... les nourrissons... les malheureux... Mais, sans doute, ne pouvez-vous pas tout faire ? Eh bien ! si vous voulez, nous vous aiderons ; nous ne sommes là que pour vous aider. Une Assistante, c'est quelqu'un qui aide, qui a appris pour cela. Nous travaillerons en accord avec vous, d'après vos directives.

De ce jour. M. le Maire devient excellent conseiller d'adaptation, fidèle collaborateur d'action sociale et une subvention échoit au *Service Rural de l'Indre* pour services rendus.

Une réunion publique à la Mairie est le point de départ de l'extension du *Service Social Rural* dans une nouvelle localité.

M. le Curé, M. le Maire, M. l'Instituteur..., autorités et administrés, sont également invités. On explique ce dont il s'agit, on pose la question :

— Désirez-vous que nous venions chez vous ?

— Ah ! c'est pas que ce serait malfaisant... !

Les plus audacieux versent leur cotisation. L'idée est lancée,

c'est le premier pas d'une collaboration qui ira désormais de l'avant.

Collaboration qui s'établit également avec la Caisse Mutualiste d'Assurances Sociales, dont nous assumons, pour ses assurés, le Service Social (sous la rubrique : contrôle) moyennant une rétribution définie.

Enfin, avec le mouvement de Jeunesse Rurale : le Jacisme. Voici quelques modes d'entr'aide : — La section jaciste a son local à la Maison Sociale. — Les Jacistes participent à nos cours, comme toute la jeunesse du pays. — L'Assistante dirige un cercle d'études pour aider les Jacistes dans leur cours d'enseignement agricole par correspondance.

Le démarrage.

L'Assistante qui vient s'installer dans un secteur nouveau arrive, munie sans doute de son expérience, mais non porteuse d'un plan d'action dressé *a priori*, plus ou moins hors du concret local. Elle avisera au mieux sur place. Elle entre donc en rapport avec les diverses autorités sociales, multiplie les visites de pénétration, noue des relations de bon voisinage, s'efforçant à comprendre le milieu et à gagner les sympathies. Prudemment elle observe, discerne, note les liens et rapports de hiérarchie sociale, les besoins, les ressources, les désirs. Elle se définit objectivement la base de départ de son travail, son point d'insertion dans la vie du bourg, celui qui, s'il cause au début quelque étonnement, ne provoquera du moins ni opposition, ni choc.

Puis, graduellement, saisissant les occasions qu'offrent à son esprit attentif les faits de chaque jour, elle étend son action, crée de nouveaux services, intensifie doucement le rayonnement du Centre : peu à peu esprits et cœurs sont gagnés. Le Centre a conquis droit de cité, il a place et rang reconnus dans la vie locale. Et comme chaque région, chaque bourgade, chaque village a sa physionomie particulière, pareillement chaque Centre Social reflète cette physionomie.

Diversité, loi de la vie rurale, mais aussi unité, car les

mêmes besoins fondamentaux se retrouvent, qui tendent à modeler les diverses cellules d'action sur un type architectural maintenu partout dans ses grandes lignes. De ce fait, après une période de préparation plus ou moins longue, s'établit communément, dans tous les Centres, un ensemble de services suivant : 1° Soins au malades ; 2° Hygiène Sociale ; 3° Assistance Sociale ; 4° Services collectifs d'éducation ; 5° Travail à domicile.

Soins aux malades.

Les soins se donnent, soit au dispensaire, soit à domicile. Ce service est de première importance ; il est particulièrement désiré dans les villages à l'écart des Centres ; là, et sans attendre, l'Assistante vient apporter ses soins : c'est sa première démonstration, d'ailleurs efficace, d'utilité.

Au bourg de M... le Service s'installe, assez fraîchement accueilli :

— Ah ! c'est bien, ce que vous voulez faire ; mais, vous savez, ça ne prendra pas ; rien ne prend ici ; il faudra que vous partiez !

Et ce propos se voulait pourtant sympathique ! Quelle douche froide sur le cœur !

Survient un grand malade, dans une famille douloureusement éprouvée. En pleine campagne, dans la boue et les tempêtes de novembre, de jour et de nuit, l'Assistante multiplie ses soins. Le village s'émeut ; des sourires amicaux la saluent au passage quand elle traverse à vélo la grand'rue du bourg.

— Vous savez, dit un beau jour, en réunion de Conseil municipal, un ami chaudement admiratif, vous savez, les demoiselles, eh bien ! c'est pis que des gars ! Moi qui suis un homme, je vous l'dis, je ne ferais pas ce qu'elles font...

La conquête des âmes est faite. On a jugé, on a compris sur faits. Le service démarre en beauté.

Est-il besoin de dire qu'en matière de soins, l'Assistante n'a pas à prendre d'initiatives : elle demeure la collaboratrice loyale du médecin dont elle exécute fidèlement les ordonnances, tout en prolongeant son action dans le domaine social.

— Mademoiselle, voudriez-vous aller voir la famille B... ? Le père est sérieusement malade, la mère à l'hôpital. Il ne reste à la maison que deux fillettes : 14 ans et 11 ans, avec un nourrisson de deux ans. C'est la misère. Voyez ce que vous pouvez faire...

Suivent indications pour le traitement, renseignements sur la famille et l'habitation : une petite locature dans les terres, à 5 kilomètres du bourg ; une vache, un vieux cheval, ...des dettes !

C'est alors que se nouent entre la famille en crise et l'Assistante, les liens d'une amitié infiniment douce et forte, sûre et fidèle ; échange mutuel de services et de confiance, de respect et de gratitude, de virile tendresse. On a organisé la maison, soigné le père, pris toutes mesures d'une prophylaxie rudimentaire, renvoyé le nourrisson à sa famille. Autour des deux fillettes, on a attiré la sympathie agissante du voisinage. Chaque jour on est venu. Puis, le père est mort ; la mère opérée, est rentrée ; elle s'est couchée dans le lit où son mari avait souffert. Il a fallu la soigner aussi. La fille aînée, brusquement saisie par une première atteinte de la contagion, est transportée au dispensaire, tandis que sont faites les démarches pour un placement urgent dans un sanatorium. Il s'agit ensuite de trouver un complément de vestiaire, d'assurer une suralimentation préventive à l'autre fillette, d'aider la mère à liquider sa situation.

A cette famille pauvre, mais digne et de bonne race paysanne, il a fallu aussi procurer une aide délicate qui ne la diminuât pas à ses propres yeux et conservât intactes, pour les enfants, des traditions de fierté familiale. C'est à quoi réussit l'Assistante en lui achetant, au prix fort, quelques pauvres vieux meubles, tout en acceptant sans sourcilier, la petite rétribution demandée pour les piqûres. Depuis, la famille a quitté le pays ; mais, chaque année, elle revient faire visite à l'Assistante et lui verser sa cotisation.

Hygiène sociale.

L'Assistante est infirmière quand il le faut, mais se préoc-

cupe plus encore d'être une monitrice de soins qui apprend aux autres à se soigner et à se passer d'elle. Elle donne des cours de Croix-Rouge, sanctionnés par le certificat d'auxiliaire, grâce auquel les volontaires peuvent faire un stage d'hôpital. A l'avenir celles-ci seront les aides bénévoles du *Service Social Rural de l'Indre*. Auprès d'un malade, l'assistante cherche immédiatement qui pourra le soigner ; parfois, ce sera une voisine : l'occasion est saisie de resserrer des liens de solidarité qui, trop souvent, tendent à s'affaiblir.

L'on sait combien est générale chez les ruraux l'ignorance, sinon l'insouciance, en matière d'hygiène. Sans vouloir dresser ici un tableau trop sombre, ni faire un examen détaillé de la situation, soulignons cependant, avec force, à l'appui, ce qui a été relevé :

— Fréquence accrue de la tuberculose à la campagne.

— Alcoolisme familial.

— Insuffisance du logement rural, très souvent réduit à la pièce unique, aux fenêtres closes, sans eau courante, ni commodités d'aucune sorte.

— Etat sanitaire des enfants d'âge scolaire, dont les caractères morphologiques déficients porteraient à conclure à une véritable dégénérescence de la race.

Jusqu'à présent, voici les services auxquels le *Service Social Rural de l'Indre* apporte sa collaboration :

Protection des nourrissons : organisation de consultations dans les bourgs importants.

Dans les localités plus petites : pesées à domicile et, s'il y a lieu, orientation vers les médecins traitants.

Age scolaire. — Service Social en liaison avec l'Inspection médicale fort bien organisée dans le département.

Tuberculose. — Service Social en liaison avec les Dispensaires. Surveillance à domicile. Transport des malades en automobile. A l'occasion de toutes les visites : éducation au sein de la famille.

Assistance Sociale.

Notons qu'avant la guerre, les cas de misère noire étaient assez rares, accidentels même, quoique le niveau de vie, au moins dans certains villages, fût bas. D'une manière générale, les lois sociales, de mieux en mieux connues et appliquées à la campagne, le sont souvent avec retardement, et les Assistantes rencontrent fréquemment des cas où, par ignorance, les intéressés ne bénéficient pas des avantages auxquels ils auraient droit.

Une vieille femme vit avec son fils, grand incurable. Champ par champ, on a vendu le petit patrimoine familial. Le garçon reçoit 50 francs par mois de l'Assistance aux vieillards, infirmes, incurables. L'Assistante fait connaître un article ignoré de la loi concernant le cas des incurables ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne. L'allocation est portée à 220 francs.

Une mère de sept enfants est abandonnée par son mari et vit de la charité du voisinage. L'aîné des garçons, âgé de 14 ans, est placé chez un cultivateur. Il est salarié et soutien de famille. Démarches sont faites auprès du patron et de la Caisse d'Allocations Familiales. La mère recevra 652 fr. 50 par mois.

L'entrée en vigueur de la loi sur les Allocations Familiales ne s'est pas faite sans difficultés à la campagne : que de situations ont été régularisées grâce à l'intervention des Assistantes ! En plus, à chaque fois, l'Assistante double son intervention de conseils et directives avisées d'éducation, de relèvement.

Une jeune femme de 21 ans a trois enfants. Le père est bûcheron et gagne 15 à 20 francs par jour. Voici la guerre. Les allocations militaires équivalent à peu près au salaire. La famille honnête, « considérée » du voisinage, vit courageusement dans une pauvreté voisine de la misère. La femme était confectionneuse avant son mariage. Grâce à un don généreux, l'Assistante peut acheter une machine à coudre. Elle connaît une chemiserie qui fournira du travail. Plutôt que de donner simplement la machine, elle trouve plus éducatif de proposer

une vente par mensualité de 50 francs pendant deux ans. Marché conclu avec enthousiasme. Maintenant tout le village veut coopérer, et chacun apporte du travail. Les 50 francs sont régulièrement versés chaque mois. Cette jeune femme n'a pas été diminuée par une assistance gratuite. Sa reconnaissance est grande.

On pourrait multiplier ces exemples. L'Assistante a au cœur le souci d'élever les âmes vers plus de plénitude humaine, et elle fait feu de tout bois, pour provoquer les efforts personnels, l'habitude du don de soi, et donc l'épanouissement dans la joie.

Services collectifs.

Education post-scolaire, camps de vacances, prêts de livres, fêtes au village, travail à domicile, tels sont les rouages vivants de la Maison Sociale. Le champ d'action est vaste. Le *Service Social Rural de l'Indre* y travaille depuis son origine ; mais avec une intensité accrue depuis la guerre. C'est pourquoi nous reviendrons là-dessus plus bas.

Premières conclusions.

Définir les *caractères spécifiques du Service Social Rural*, tels qu'ils se sont peu à peu dessinés dans la phase d'expérimentation, présuppose qu'on a précisé les traits saillants de la population rurale, ses ressources constructives et les causes profondes de sa souffrance.

Dans l'ensemble, la population de ces campagnes est restée saine : fière et digne, laborieuse et honnête, prudente et fidèle, à réactions lentes mais durables ; faisceau de qualités qui constitue une véritable distinction de race. La vie familiale demeure stable et unie, ainsi que le commande l'économie agricole et artisanale, à caractère familial. Le divorce et l'union libre sont à peu près inconnus ; le mariage sanctionne dans la majorité des cas, les relations précocement nouées. Le village a très souvent aussi conservé quelque chose de son caractère de communauté familiale dans laquelle se maintiennent vivaces des habitudes d'entr'aide.

Les graves crises familiales sont exceptionnelles ; la protection du voisinage les atténue. Le plus souvent, à leur origine, il y a eu quelque accident de santé du chef de famille.

Ces solides richesses sociales, élaborées par les siècles, ont été battues en brèche ; la campagne se vidait à une cadence accélérée, car c'est elle tout entière qui était en crise, laissée comme en marge de la civilisation. Il appartenait au Service Social, sous toutes ses formes, de travailler à y introduire, avec une judicieuse adaptation, les connaissances, l'éducation, la joie, qui doivent favoriser l'attachement du paysan pour sa profession méconnue et favoriser son estime pour elle.

D'où les exigences spécifiques du travail social rural, telles que les a révélées ou confirmées l'expérience :

— s'adapter à la structure du village, du bourg, à toute sa hiérarchie sociale, s'y enraciner doucement, sans heurts ni secousses ;

— maintenir et renforcer les richesses psychologiques et sociales de la campagne, notamment : la dignité paysanne, l'union familiale, l'entr'aide villageoise, et se bien garder de les amoindrir par des orientations malencontreuses, ainsi que risquent de le faire, avec les meilleures intentions, l'assistance au sens que nous avons dit plus haut ou un paternalisme maladroit.

Atténuer, au contraire, l'aspect « Assistance » du Service Social et insister sur son caractère d'amitié. Dans ce sens :

— Considérer avant tout le Service Social comme une œuvre complexe, délicate d'éducation, qui réclame tact, savoir-faire, longueur de temps avec beaucoup de dévouement cordial. A ce but, faire converger tous les modes de contact, de relations, d'activité, soit individuels : visites familiales, collaboration avec les Autorités et les Services généraux ; — soit collectifs : l'éducation des jeunes, fêtes au village, travail à domicile bien rétribué qui retiendra au foyer les jeunes filles.

Et cela, en restant le plus possible en liaison étroite avec les organisations agricoles et artisanales.

Comment y aboutir si l'on n'était pas sur place, inséré en

plein milieu rural, adopté par lui ? La « Résidence Sociale » le permet. Centre d'activité permanent, d'où l'on rayonne. Elle fournit un local pour les services collectifs. Nous n'insisterons pas sur ce que sa bonne marche exige des Assistantes : une véritable vocation, une formation à la fois très générale et très particulière. Or, dans les débuts surtout, la fonction était trop neuve et trop méconnue pour susciter des vocations, et la préparation n'avait été que peu ou pas prévue par les Ecoles. Ce fut la source de grandes difficultés (1).

Après l'Armistice : l'extension des activités.

Dès la fin de la tourmente, devant les souffrances qui se multipliaient, le *Service Social Rural de l'Indre* comprit qu'il devait s'équiper pour être, en son champ propre, un bon instrument du redressement français, un ouvrier de la révolution nationale. Encouragé par des collaborations nouvelles, s'appuyant fortement sur les résultats acquis, il étendit aussitôt son activité et donna une vigoureuse impulsion à ses Services collectifs. Sa méthode d'action, sans qu'il y eût lieu de la modifier en substance, se précisa, se compléta à la leçon des événements actuels.

Nouveaux postes.

Ils sont équipés au fur et à mesure que l'on trouve des titulaires. La pénurie d'essence complique le Service et nécessite la création d'un poste supplémentaire par canton. Quatre cantons en sont déjà pourvus.

Services collectifs : Education — Secours National — Travail.

L'Enfance. — Après une semaine d'études préparatoires pour l'élaboration d'une méthode, des groupements d'enfants d'âge scolaire ont été constitués. Le Service s'est attaché une

---

(1) Malgré tout l'intérêt qu'elles présentent, nous ne parlerons pas des activités de guerre (hébergement des réfugiés, foyer du soldat), qui déborderaient l'objet précis de cette étude : faire connaître l'activité d'un Service Social en milieu rural.

Assistante-Educatrice pour guider les Assistantes dans leurs expériences. La constitution de ces groupements sera vraisemblablement modifiée ; tels quels, présentement, ils sont la première étape d'une rééducation qui vise à former le sens de la discipline et de la responsabilité, le goût de l'effort et en première ligne le dévouement enthousiaste à la patrie blessée, le service de la Communauté. Les rapports sont fréquents avec les familles afin de réapprendre aux parents leurs devoirs d'éducateurs.

La Jeunesse. — Les premiers appels à la jeunesse ont trouvé un écho surprenant ; à l'apathie d'avant-guerre a succédé une bonne volonté générale : cours de Croix-Rouge, de comptabilité, de coupe, couture et cuisine ont réuni la presque totalité des jeunes filles ou jeunes gens, obtenu la faveur du public. L'application, l'ouverture des esprits étaient non moins encourageantes.

Un petit fait : devant vingt-cinq jeunes filles de 16 à 20 ans, employées et ouvrières de chemiserie, aux mœurs plutôt légères, une Assistante parle de préparation au mariage ; elle révèle à ces esprits, surtout incultes, les véritables splendeurs de l'amour. Jamais un tel langage n'a été tenu devant elles. Elles écoutent avec une attention, une simplicité émouvante ; pas un ricanement. Le cours fini, un temps de silence, que rompt ce cri de l'une d'entre elle :

— Eh bien ! je vais me mettre à réformer mon caractère !...

Un autre fait : dans un village, plusieurs enfants se sont spontanément groupés pour s'entraîner à rendre service : ramasser du bois pour les malheureux, des vêtements.

Il est certain qu'un élan général de bonne volonté, de désir de renouvellement, soulève la jeunesse. Comment ne pas l'y aider ? Le *Service Social Rural de l'Indre* s'y emploie de son mieux : il tend à acheminer la Maison Sociale vers la forme « *Maison de la Jeunesse* ».

Grâce aux ressources nouvelles apportées par les réfugiés, on a pu trouver sur place des professeurs, des moniteurs pour

l'Histoire de France, le chant choral, l'enseignement familial, les cours agricoles... On a saisi l'occasion de fêtes locales : *Noël*, les *Brandons*, pour former des Comités de Jeunes se chargeant d'organiser les manifestations. L'esprit de service anime ces organisations débutantes.

Ici, les jeunes garçons remettent à neuf l'intérieur de vieilles maisons ; là ils ramassent les vêtements que réparent les jeunes filles de leur ouvroir. On voit comment tout ceci est en accord avec l'esprit du *Service National* dont s'inspire le Service Social actuel devenu, aux yeux de tous, du fait des circonstances, un devoir pour chaque Français.

Pour préparer des collaborations volontaires qualifiées, une session de Formation sociale a été organisée au domaine de Puy-Moreau : trois mois y sont consacrés à des études théoriques que sanctionne un certificat d'Auxiliaire de Service Social Rural et que complètent des stages obligatoires. Selon leurs aptitudes, ces Auxiliaires auront leur emploi dans les Centres qui les encadreront : monitrices d'hébertisme, de basket-ball ; professeurs de cuisine, de chant ; aide familiale.

Le prêt de livres à domicile s'est accru ; le goût des lectures est heureusement modifié ; ce ne sont plus tant des romans que l'on recherche, mais des livres d'histoire de France, de science appliquée, de géographie, des biographies.

Avec la belle saison, viendront les loisirs de plein air. Des monitrices de culture physique se préparent actuellement.

La formation artistique serait assurément souhaitable ; on n'a pu l'entreprendre régulièrement jusqu'à présent, faute de moniteurs qualifiés.

Le travail à domicile a préoccupé le *Service Social Rural de l'Indre* presque depuis son origine. En 1937 se créait une modeste coopérative artisanale, la « SCRAF », qui organisait aussitôt une première branche de production : la lingerie, en raison de l'aptitude des Berrichonnes pour ce genre de travail, de leur goût inné ; elle leur procurerait en plus une juste rémunération. La « SCRAF » s'est spécialisée dans la

couture pour enfants et réalise des modèles d'une véritable qualité artistique. Depuis la guerre, une branche Confection-Tricot a été adjointe, en liaison avec le *Secours National.* La constitution juridique de la Société Coopérative a été élargie afin qu'elle puisse s'ouvrir à de nouveaux métiers, poursuivant son double objectif : rémunération convenable, qualité artistique. Le tissage à la main a été entrepris.

Les *Plantes médicinales,* dont la culture est progressivement délaissée en France, pourraient offrir un débouché intéressant. Le *Service Social Rural de l'Indre* tente des essais de culture qui, s'ils sont concluants, pourront être suivis par la population. Quatre terrains sont acquis auprès des Maisons Sociales. Les enfants, qui font les claies des séchoirs, seront une main-d'œuvre utile dans le ramassage des plantes. A la récolte des espèces cultivées s'adjoindra la cueillette des fleurs sauvages.

***

En même temps que la période actuelle réclame et permet d'intensifier les services éducatifs du Centre Social, elle élargit son champ d'action de toute l'aide à porter aux victimes de la guerre : prisonniers et leurs familles, réfugiés et refoulés. Il a dû, en plus de son travail antérieur, s'occuper d'ouvroirs, de vestiaires, des colis aux prisonniers, etc. Ce n'est que par un constant appel aux aides bénévoles que l'Assistante peut mener à bien sa tâche complexe, épuisante parfois. D'autant que chaque jour apporte ses difficultés nouvelles : c'est ainsi que la diminution des rations alimentaires, qui risque de nuire si gravement à la santé des enfants, à leur développement, exige d'elle des contacts individuels plus fréquents avec les familles, une surveillance sanitaire plus poussée.

En la nouvelle phase où est entré le *Service Social Rural,* non seulement sont renforcées les conclusions qu'il pouvait déjà tirer sur la fin de sa période d'expérimentation, mais encore s'y adjoignent, en les élargissant, des promesses d'une vie plus épanouie, plus féconde.

Le Centre Social Rural s'enrichit, se diversifie de plus en plus. Restant « Maison Sociale », il devient en outre « Maison de la Jeunesse ». Foyer de Service Social, il s'épanouit en Service National. Agent d'éducation, il s'affirme aujourd'hui ouvrier du redressement français. Il a cette joie de voir les esprits ouverts à cette action sociale qu'il a tâché de leur révéler en paroles et en actes, plus, qu'ils la réclament.

« Levez les yeux et voyez les campagnes qui blanchissent pour la moisson... ».

Jeanne Thro.

L'HÉRITIER

Nouvelle

Dans le grand drame douloureux dont nous sortons, tous diversement brisés, nos inquiétudes mortelles se rejoignent, se touchent, les unes les autres, s'irritant de leur voisinage même et se répétant comme les fleurages identiques d'une monotone et désolante tapisserie.

Parmi ces drames de famille, — drames de séparations, drames de misère, ruines, faillites, coups du destin, si l'on veut, — il est une forme d'adversité, en particulier, qui se produit avec une plus insistante fréquence dans nos régions, surtout méridionales, de France où sévit encore la loi du 17 ventôse de l'an II qui abolit la liberté testamentaire en prescrivant le partage forcé des biens entre les enfants d'un même foyer. En dépit de quelques atténuations, du reste insuffisantes, apportées par la loi du 4 germinal, an VIII, la dure main de la Constitution, toujours en vigueur, continue à broyer les anciens patrimoines familiaux, morcelle les domaines et disperse les pierres d'innombrables « etchondo », « larrés » et « oustaux » dont la condition primordiale était faite pour braver les siècles.

Peut-être n'est-il pas hors de propos, en ces temps de reconstructions foncières, d'évoquer l'aspect particulier d'un de ces « drames de famille », — drame vécu, hélas, — et qui apporte chaque jour une contribution nouvelle à ce que Frédéric Le Play immortalisa sous le nom d'une monographie célèbre : l'*Agonie des Mélouga* (1).

---

(1) Par suite des modifications apportées aux lois de succession rurale par la législation récente, le cas de conscience signalé par l'auteur ne se reproduirait plus avec la même acuité (N. D. L. R.).

⁂

Mon ami, mon très grand ami d'enfance et mon parent, Arnaud Jauréguizar, m'a supplié de me rendre auprès de lui pour l'assister de mon conseil et de mon appui dans les heures douloureuses qu'il traverse, venant de perdre sa mère et demeurant seul, chargé désormais, avec deux jeunes frères et deux sœurs, de gérer le petit bien familial.

Elevé par cette femme admirable, dans une de ces très anciennes demeures, moitié ferme, moitié château, comme il s'en trouve dans presque tous les villages du pays basque, Arnaud avait dû prendre, de bonne heure, un de ces modestes emplois qui, dans les petites sous-préfectures de province, permettent de subsister en comptant sur les hasards de la vie pour prendre une orientation définitive. Petit commis à tout faire, dès sa quatorzième année, dans une épicerie, il s'était vu ranger sous le précaire régime du « pair », obligé de recourir, longtemps sans doute, à l'humble secours maternel pour se vêtir, se chausser, mettre, tout au plus, de côté quelques maigres pourboires ou commissions. D'une nature extrêmement fine, appartenant même, par sa grand'mère, à la plus authentique vieille noblesse, il avait dû subir, au cours de ces divers « petits métiers », des bourrades et des humiliations qu'il ressentait au plus vif d'un tempérament impressionnable à l'excès. Pourtant il s'était habitué à surmonter ces rancœurs et ces avanies, souffrant en silence et cachant sous des apparences presque indifférentes des blessures secrètes. A un des jeunes fils du « patron » qui l'avait désigné du terme : « l'employé », il s'était borné à répondre, un jour : « Je ne suis pas un « employé » puisque je ne suis pas payé ! »

Au bout de deux années, ou trois, cependant, on avait fini par lui accorder quelques gages. Sa récompense et sa fierté, à ces heures de règlement en fin de semaine, consistaient à courir, aussitôt son repas pris à la cuisine, courir au plus vite, pour aller porter à sa mère les « sous » gagnés et les enfermer, selon son expression, dans « l'armoire à glace ».

Arnaud, alors, passait la journée entière à rester auprès de sa maman ou aller, de chambre en chambre, puis dans les moindres recoins des greniers et des combles, enfin au potager, au poulailler, à l'étable, pour se remplir les yeux de toutes ces visions d'enfance dont chacune faisait battre plus précipitamment son cœur : « Quand il y aura beaucoup de sous à la maison, disait-il avec un secret dépit, je n'irai plus à ce magasin ! Nous serons riches et tu resteras avec moi ! » Sa mère, cependant, plaisantait quelque peu son juvénile idéalisme en lui chantant, sur le ton badin, la vieille cantilène basque :

Tout le jour, vous demeurerez assise sur une belle chaise d'argent !

Quand il eut passé la quinzième année, Arnaud finit par comprendre qu'il faudrait bien des sous et des sous pour ménager à sa chère maman une existence heureuse et libre. Ses deux frères allaient à l'école du village. Eux-mêmes seraient bientôt en situation de travailler à leur tour. Mais à ces emplois de petit épicier, de petit mercier, de petit quincailler on risquait fort de ne jamais faire fortune. Visiblement le « petit commis » n'avait guère pris goût au commerce des denrées alimentaires. Moudre du café, débiter du beurre ou du fromage à longueur de journée... quel insipide avenir il se préparait s'il lui fallait suivre son monotone et désespérant chemin !

Mais déjà, le *métier l'attirait,* plus que la vente au détail ; et l'artisanat, plus que le débit d'articles courants. Très habile de ses doigts, un peu épris d'élégance, bien fait de sa personne, soigneux de ses effets, tout petit encore il nous amusait quand, aimant à rôder dans les chambres, il allait demander à ses tantes ou même à ses sœurs de lui mettre un peu d'eau de « Pologne » ou de lui faire sa raie « avec de la pommade ». Visiblement il n'était pas né peuple. Il cherchait un métier qui fût « plus distingué ». L'horlogerie, la joaillerie, l'orfèvrerie, avec son penchant, pour ainsi dire, inné vers tout ce qui requiert de la précision, du fini, de l'art, le séduisaient irrésistiblement. Un court séjour qu'il avait fait à

Biarritz lui avait laissé un éblouissant souvenir avec ses devantures où châtoyaient, croisant leurs feux et leurs étincelles, bijoux, objets d'art, instruments de précision de toutes sortes. Auprès de ces joliesses, qu'elle était lourde de vulgarité la triste boutique de l'épicier, comme celle du marchand drapier !

Un jour, après avoir très longuement réfléchi, à son habitude, sans oser exprimer son envie, il s'était enfin déclaré :

— Maman, tu sais si j'aime la maison ! Quand je me marierai, nous y reviendrons...

— Penses-tu à la quitter, Arnaud ? lui demanda sa mère un peu alarmée.

Alors il dit, presque avec brusquerie, tant son cœur était gonflé d'y avoir trop pensé :

— Je voudrais apprendre l'horlogerie, la bijouterie. Dans ces petits villages il n'y a pas d'horloger. Je ferais mon apprentissage à Bordeaux. Puis je reviendrais ici, avec toi. On ferait la navette, les jours de marché, à Mauléon, à Oloron... Il y aurait beaucoup de réparations dans le pays, puisque je serais seul... Il y aurait les trousseaux de mariages, les chaînes, les médailles... Entre temps je pourrais voyager dans le pays basque...

— Mais tu n'y songes pas, mon pauvre enfant ! L'apprentissage seul coûterait si cher ! Nous suffisons à peine à joindre les deux bouts ! Non vraiment, il n'y faut pas songer !...

Arnaud était de trop fine essence pour qu'il ne ressentît pas, tout le premier, le douloureux et l'irrémédiable de sa situation. Chaque fois qu'il se trouvait mis en demeure de le constater par quelque nouvelle déception, par une allusion même involontaire à sa médiocrité de fortune, il se repliait sur lui-même, comme la sensitive. Que de fois ne l'ai-je pas vu se réfugier ainsi au dedans de sa peine ! Comme pour en savourer toute l'amertume, il avait l'habitude, à ces heures de froissement intime, d'aller seul, au grand salon, l'endroit le plus solitaire de la maison, où les visites étaient si rares ! Là il s'enveloppait complètement dans les larges plis d'un

vieux manteau de voyage, qui était comme sa cape de deuil, et demeurait des heures entières, pleurant doucement dans sa nuit. Nous respections son silence. Quand sa sœur aînée, entrant sur la pointe des pieds, cherchait à le consoler, il un gémissement sourd le désarroi de son cœur blessé. par un gémissement sourd le désarroi de son cœur blessé. Moi seul, alors, son ami le plus cher, étais agréé. Je me tenais, longtemps, sans prononcer une parole, auprès de lui, attendant qu'un incident, — le froissement d'un feuillet retourné, la chute d'un objet dans l'appartement, — lui permît de se rendre compte de ma présence. Je restais un long moment sans bouger ; mais je savais, alors, que nous pourrions parler, très doucement. Peu à peu se défaisaient, puis tombaient de ses épaules les plis de la grande mante. Nous causions, mais par bribes, presque sans paroles.

Il disait :

— Rester toujours commis !...

Je répondais :

— Ce ne sera pas toujours comme ça... Maman cherche, tu penses bien ? Elle a dû écrire, pour une bonne place...

Il disait :

— Tu crois ?...

Je répondais :

— Vous avez des amis... à Pau, à Oloron...

Il disait :

— ...à Bordeaux, oui, je crois, mais maman est trop fière pour demander...

Je répondais :

— Et toi aussi, Jean ! Et nous aussi !... Nous sommes Basques... Mais on ne demande pas l'aumône... Chercher une place n'est pas déshonorant... Vois... aux Amériques... On s'entr'aide et on arrive !

Il disait :

— Ah ! Oui ! les Amériques !... Je me suis renseigné... Nous avons des oncles à Buenos-Aires !

Je répondais :

— Je sais... Mais je sais aussi comme tu aimes la maison !

Il disait :

— La maison... Ah ! je ferais tout pour la sauver !

Je répondais :

— Tu la sauveras ! Après tout, elle n'est pas menacée ! Vous n'avez pas de dettes, que je sache ?...

Il disait :

— Précisément... il faudrait en faire pour mon apprentissage... Mais maman a peur d'emprunter. Tu sais que pour nous, Basques, emprunter c'est mendier... Or, c'est faux, ça !

Je répondais :

— C'est faux ! On emprunte et on rembourse ! Tu rembourseras !

Placée devant la perspective de ne pouvoir offrir à son aîné qu'un très précaire gagne-pain dans une épicerie de village ou de lui mettre en main, comme chance à courir, un métier, après un apprentissage assez long mais de sûr rapport, la vaillante maman n'hésita plus. Décidée à rogner, durant trois ou quatre ans, sur ses propres besoins et comptant sur d'hypothétiques années d'abondance en vins, châtaignes et fourrages pour équilibrer son maigre budget, elle fit l'avance de la pension d'Arnaud... Et l'on repartit.

Très vite apprécié pour son habileté technique, ses dons d'économie et de savoir-faire, le « petit horloger » fit si bien son chemin qu'il se vit, en peu de temps, diplômé par le syndicat des Horlogers et Joailliers de la Ville de Bordeaux, bientôt même pensionné. Rentré « à la maison », son premier soin fut de commencer la tâche de sa libération. Il s'agissait maintenant de rembourser à la chère maman la part de capital qui avait été engagée. Il installa dans une partie indépendante de la vieille maison, son atelier de réparations. Les jours de foire ou de marché, il recevait ses clients dans un petit pied-à-terre qu'il avait fait aménager dans deux ou trois gros villages de la région. Sa bonne grâce, ses nombreuses relations et sa popularité aidant, il put réaliser, peu à peu, quelques

bonnes affaires. Cependant la grosse inquiétude demeurait là, comme une menace permanente, tant qu'on ne serait pas arrivé à dégrever complètement la maison.

Sur ces entrefaites, la sœur aînée, qui avait secondé sa mère dans l'œuvre de l'éducation d'Arnaud et de ses frères, entra au Couvent tandis que la plus jeune des sœurs, munie de son brevet d'institutrice, restait au village pour remplacer à l'école les religieuses chassées par les odieux décrets du combisme. Nous étions alors en 1905.

Après quelques années de cette existence redevenue presque tranquille, dans la vieille maison, la douce maman mourait, entourée de tous ses enfants, assistée par sa fille aînée qu'on avait pu prévenir à temps pour qu'elle eût la suprême consolation de lui fermer les yeux.

***

C'est à ce moment que mon ami a fait appel à mon dévouement pour le guider, s'il était besoin, afin de pourvoir, — la neuvaine des morts terminée, — aux arrangements de famille, où la petite sœur au voile noir, à la guimpe blanche, à la robe bleu ciel, aura aussi son mot à dire.

Je suis arrivé hier, par le train de nuit.

Arnaud était là, seul, attendant depuis près d'une heure, sur la route, que vinssent à sonner, au coude de la grande côte de Tardets à Mauléon, les colliers à grelots du « Courrier ».

Ces arrivées tardives par des nuits d'étoiles, — dans nos pays les trains omnibus, pas plus que les diligences, ne sont jamais bien pressés d'arriver, — quels souvenirs elles évoquent toujours en moi ! Depuis mes longs séjours de vacances dans la maison d'Arnaud, je sais fort bien à quel angle des bois il faut se retourner pour apercevoir, sur la gauche, entre les châtaigneraies et les noyers, le haut pin maritime, puis le clocher aux trois petites pointes qui marquent l'emplacement du village. Tout à l'heure, j'ai fort bien reconnu la grande fenêtre à meneaux, violemment éclairée, qui arborait sa large croix d'ombre et de clarté dans la nuit du dehors.

Çà et là quelques croisées où saignent du côté des étables, d'autres lumignons plus troubles : les chandelles de résine posées sur le montant d'un chariot ou dans une encoignure... Les garçons de ferme sont encore occupés à traire les brebis et prolongent leur veillée...

Dès que la cahotante guimbarde a de nouveau secoué ses clochettes, c'est la grande nuit qui envahit le val ou l'anse des coteaux. Seules montent, maintenant, les notes flûtées des rainettes, pointillant de leur glou-glou intermittent l'uniformité du silence...

Arnaud me raconte les derniers moments, empreints d'une indicible sérénité : l'empressement des voisins à nous épargner tout souci, se chargeant, par une muette entente, des commissions et des démarches, des invitations, des repas, de la veillée funèbre, enfin des obsèques et de la messe de la neuvaine qu'on a célébrée ce matin. Demain, le dernier rite pour quoi, surtout, on m'a demandé de venir : l'ouverture du testament et les dispositions qu'il y aura lieu de prendre...

Mes fréquents séjours dans cette famille, de tout temps très liée à ma vie, me permettent de connaître exactement sa situation. Le plus clair de tout l'avoir est dans une petite propriété consistant en une vaste maison qu'entourent un parterre d'agrément avec son large potager, son verger bien planté, trois ou quatre prairies et une « borde » : le tout attenant ou relié, par un chemin vicinal, au cimetière domestique qu'une grille fait communiquer avec l'église et les tombes du village. Sur les coteaux voisins on possède encore une enclave considérable de vignes dont le cru est réputé, un grand bois de châtaigniers, un pré, entouré de pommiers et d'oliviers, enfin une petite métairie qui fut jadis un « feu ». En dehors de ce petit bien foncier, estimé à la valeur d'une quarantaine de mille francs, quelques dizaines d'obligations sur des compagnies américaines, un peu, très peu, de rente d'Etat... C'est tout.

Par quel prodige d'économie la pauvre maman était-elle parvenue à nourrir ces six bouches, payer les gages d'une petite domestique, les ouvriers d'une vigne, entretenir une mai-

son vétuste exigeant à tout instant des réparations toujours ruineuses ? Le savait-elle seulement ? et Arnaud lui-même s'en était-il jamais bien rendu compte ? On vivait sur le petit tas, laissant à la Providence le soin de donner aux ceps, aux prés, aux châtaignes d'hiver, aux carreaux de jardin, la fécondité nécessaire pour le vivre et le manger. Quand on n'avait pu mettre de côté, dès le début de l'année, quelques centaines de billets pour les impôts et les prestations, il n'y avait plus d'autre ressource, pour la ménagère pauvre, que de pleurer toutes ses larmes, devant le petit secrétaire où elle alignait, sans pouvoir les boucler, ses opérations malhabiles. On avait toujours beaucoup pleuré chez le petit horloger.

Longtemps, quand le tardif repas eût été pris, dans la vieille demeure, nous restons encore à causer de ce qui nous préoccupe tant. Au lever du jour, en effet, le notaire de la famille — qu'on ne voit guère, du reste, qu'en ces occasions pénibles — sera là, venu, avec ses grandes enjambées de vieux chasseur de bécasses, pour nous donner l'exacte vérité sur la situation. La solitude s'est faite autour de nous ; on n'entend, de loin en loin, que la crécelle intermittente de la chouette dans les branches du grand pin et les coups lents de l'heure, au clocher de l'église, qui semble vouloir s'attarder comme pour prolonger un peu ce qui sera peut-être, demain, l'agonie d'un foyer.

Presque sans paroles, les enfants de la maison se sont mis d'accord, pourtant, sur le point principal : c'est bien à Arnaud qu'ils vont confier la garde et la continuité du bien familial. Chacun, d'avance, veut consentir aux sacrifices nécessaires : la petite sœur bleue, toute la première ; sa sœur plus jeune qui laissera sa part dans l'indivis jusqu'au mariage d'Arnaud ; les garçons enfin qui ne s'établiront eux-mêmes que plus tard.

C'est le sort, en effet, c'est aussi la grandeur des foyers héréditaires, établis selon le régime de la famille-souche, que de se voir replacer, à chaque génération nouvelle, exactement sur les assises mêmes qui ont antérieurement assuré, chez elle, et perpétué la transmission du bien de famille. On se

souvient de la règle immuable définie par le célèbre auteur de la *Méthode Sociale :* Les parents gardent et marient seulement auprès d'eux l'enfant qu'ils instituent : *héritier, associé.* Les autres enfants émigrent séparément, ou demeurent dans l'indivis sous la conduite du fils aîné ou de la fille aînée, qui devient, dès lors, chef de famille. C'est le moment critique où ces sortes de communautés rivalisent d'ingéniosité et d'esprit de sacrifice pour éviter le morcellement du bien familial.

C'est la petite sœur bleue, qui, en sa qualité d'aînée, posera la question :

— Veux-tu garder la maison ? propose-t-elle avec la simplicité d'une novice qui, dans son lointain couvent, n'a guère été habituée à ces sortes de tractations.

Elle ajoute, comme pour s'excuser :

— C'est à toi de voir, Arnaud.

Arnaud semble hésiter. Sa hantise, c'est toujours cet argent de ses premières années d'apprentissage qui pèse sur son maigre budget et dont il n'a pu encore solder entièrement le montant. Que le notaire, demain, réclame le versement de ce petit capital, et « le petit horloger » se trouvera à découvert.

Pourquoi Arnaud, dont je soupçonne la position quelque peu gênée, ne m'a-t-il par rappelé, simplement, cette pauvre dette d'honneur dont le souvenir le tourmente à l'heure actuelle ? Il faut, pour le bien comprendre, tenir compte de la susceptibilité assez ombrageuse de notre tempérament basque, de cette fierté excessive qui recule, jusqu'au dernier moment, l'heure d'un aveu trop pénible à la fierté, alors même que l'honneur n'y est nullement engagé.

— Arnaud, insiste avec douceur la religieuse... veux-tu garder la maison ?

Enfin l'héritier balbutie :

— Puisqu'il n'y a plus que moi, je veux bien essayer de la sauver !

De très bonne heure, après avoir, chemin faisant, pendant le trajet de cinq à six kilomètres, tiré quelques râles dans la plaine giboyeuse, le notaire campagnard apparut dans l'encadrement de la grille. C'était un homme grand et fort aux

cheveux roux. Le Basque dit : « Gizon bilhogorri, cz fida horri ! Homme au teint roux, ne te fie pas à lui ! ». Comme il arriva souvent, le proverbe était menteur. Dans sa rudesse paysanne de bas-navarrais, Me Etchemendy n'avait rien de l'homme de loi retors et chicanier. Ami du prêtre et du laboureur, il s'ingéniait à tourner, autant qu'il lui était possible, la loi rigide du partage forcé pour sauver de la ruine les familles souches de la région.

Comme l'exige l'hospitalité basque, dès qu'il fut entré dans la spacieuse cuisine, il se vit installer devant les classiques œufs frits, la tranche de jambon, le vin de la vigne et la tasse de café agrémentée du verre d'armagnac qui sont le dispositif obligé, dans l'accueil réservé au voyageur. Après une défense de pure forme, Me Etchemendy, dont une bonne heure de marche avait aiguisé l'appétit, lampa le tout avec entrain :

— Et maintenant, dit-il, au travail !

J'ai gardé un bien pénible souvenir de cette interminable journée. Nous étions passés au salon où flambait un grand feu de sarments et de hêtres. Assis sur les grands canapés de cet aménagement provincial, tandis que le notaire écrivait, sans désemparer, son brûle-gueule à la bouche, nous avions l'impression d'assister à une sorte de réquisitoire mené par ce grand diable fauve contre une pauvre maison ! L'homme de loi parlait fort peu. De temps en temps une courte question, un chiffre... Et le stylo jaspé recommençait à courir.

Dans ces longs moments de silence, je regardais Arnaud à la dérobée. Je devinais son angoisse. Il avait l'air de regarder avec une secrète terreur cet homme aux yeux d'un brun clair qui, tout à l'heure, lui jetterait peut-être le chiffre, le mot de l'insoluble énigme et l'acculerait à l'impasse... après quoi il n'y aurait plus à prendre que le parti désespéré : la vente du petit domaine, morcelé, dépecé, la dispersion par le grand monde où chacun croit dévorer sa maigre part. Arnaud, avec sa physionomie fine, un peu frêle, semblait ne vouloir pas s'éloigner de moi, comme s'il eût pensé que mon amitié seule pourrait opérer en lui le miracle. Les deux sœurs ne s'étaient

pas séparées davantage. Les garçons, eux, fatigués de la monotone attente, s'étaient éclipsés pour aller passer quelques heures à la grande ferme voisine, peuplée de nombreux enfants. Là ils feraient roussir devant les braises des galettes de maïs ou rôtir les châtaignes qui, dans la poële cylindrique, mollement entourée par les flammes, jetteraient leurs sourdes détonations.

Quand le notaire eut établi, dans ses grandes lignes, la situation et qu'on eut dîné dans la grande cuisine — où M. Etchemendy affecta de ne parler que de chasse ou de contrebande — on se réunit à nouveau. Mais le repas terminé, il fut aisé de deviner que la conversation allait changer de ton :

— Voici, dit le notaire, comment se présente votre position... Il y a un testament qui institue Arnaud comme héritier. Mais vous êtes cinq enfants ! Cinq enfants, donc cinq parts égales, réserve faite de la fameuse « quotité disponible »... si vous voulez vous conformer aux usages du pays !... Cinq parts... et des charges, — des charges nombreuses !

— Quelles charges ? demanda innocemment la petite sœur...

Je m'empressai d'intervenir :

— Mais, évidemment, les soultes des cadets... plus tard !

Arnaud n'avait pu dissimuler la vague de sang qui, brusquement, avait empourpré son visage. La religieuse s'en était aperçue sans doute, car elle murmura alors avec douceur :

— Moi, dit-elle, la Communauté ne veut rien réclamer de ce qui pourrait grever la maison. Je suis autorisée à abandonner ma part...

— Et moi, la mienne ! répondit, en écho, la plus jeune. Je m'en remets de l'avenir à Arnaud et... à la maison !

— Mais moi — dit à son tour une voix devenue soudain très grave — moi, je ne peux pas accepter votre sacrifice !

Et comme pour accumuler sur lui les responsabilités, Arnaud s'accablait maintenant lui-même.

— Je suis déjà votre débiteur, vous le savez bien !

— Tout ce que nous savons, insista la petite sœur, c'est qu'en prenant la charge de la maison, tu prends le plus lourd. Même avec nos parts à nous deux, tu auras où donner de la tête, mon pauvre Arnaud ! Les maisons, c'est comme nous, dans la vie religieuse : quand elles commencent à demander des sacrifices, elles n'en finissent jamais ! Il faut toujours hausser davantage la barre des renoncements. Mais c'est cela qui fait notre prix, à nous : les Couvents et les Maisons !

Le simple mot, empreint de surnaturel, a-t-il eu le magique privilège de fournir la solution du problème ? On le croirait à voir l'ardeur avec laquelle Me Etchemendy s'est remis à libeller les dernières clauses du testament. Durant ces moments de silence, on n'entend que le sifflement d'une bûche qui grésille, bout et pleure contre l'un des landiers. A ces sortes de plaintes, de murmures ou de bruissements une petite superstition attribue, chez les Basques, un sens ou une portée :

— Vous entendez, dit M. Etchemendy. Le feu chante ! C'est de bon augure pour la maison !...

Il commence à se faire tard. On signe à tour de rôle. J'accompagne le notaire à la grande grille qui bat son grand bruit de fer. Il s'éloigne de son pas lourd, son fusil sur le dos.

Mais, en tournant à l'angle du canton, j'ai eu le temps d'apercevoir une ombre qui, furtivement, s'est dirigée vers la vieille église du village, où tremblotte, — toute autre lampe éteinte, — une flamme, une seule : la lampe du sanctuaire, symbole permanent des foyers qui ne veulent pas mourir !

Pierre Lhande.

UN DOULOUREUX PROBLÈME DE MŒURS PUBLIQUES

PROXENETISME ET PROSTITUTION

Nous l'avouons, nous avons beaucoup hésité à offrir aux lecteurs de Cité Nouvelle *les pages qui suivent. Il est des sujets si tristes, si douloureux, et d'une nature tout ensemble tellement délicate, que la première pensée qui vient à l'esprit est de les passer sous silence. Mais voici que l'on s'aperçoit qu'il est impossible de se taire. Car si l'on garde, ici, le silence, c'est le mal — et quel mal ! — qui en profite.*

Il y aurait, en l'espèce, pour pouvoir faire reculer ce mal, un point d'appui qui serait nécessaire : celui — dans les élites catholiques — d'une opinion éclairée. Le public de Cité Nouvelle *est constitué par ces élites. Nous pensons donc de notre devoir de lui donner l'aperçu qui suit ; nous espérons réussir à le présenter de telle manière que — si même il venait à tomber sous des yeux auxquels il n'est pas destiné — il ne cause nulle blessure vraiment dommageable.* (N. D. L. R.).

Le « régime de la prostitution »... Il apparaît inconcevable que l'on puisse associer des mots pareils.

Il est déjà si pénible pour une âme chrétienne de songer qu'en dehors de cette chaste union des époux — si magnifiquement glorifiée par Pie XI dans son Encyclique « Casti Connubii » — il y a des unions coupables, illicites, un abandon des corps et des âmes qui profane en l'être humain ces puissances de vie, ces sources de vie qui devraient être l'objet perpétuel d'un respect souverain, n'accomplissant jamais leur œuvre sainte que sous le couvert et le sceau d'un très saint et très pur sacrement !

Et voici qu'à cette déchéance s'en ajoute une autre : ces abandons honteux, ces profanations de la vie sont accomplis pour de l'argent. Un malheureux achète. Une déchue, une « prostituée» — le mot, dans son ignominie, est précis — se vend à lui.

Il y a pire : on la vend. Dans l'immense majorité des cas, et c'est l'aspect le plus navrant de la question, cette créature humaine ne s'appartient pas ; subjuguée, maîtrisée, devenue la proie du pire des exploiteurs qui existe, esclave, en fait, aussi totalement que si son esclavage était inscrit dans le code des lois, elle est par son maître vendue ; il la cède ainsi à un autre maître ; on se la passe de main en main à un taux connu : il y a un « cours » ; ou bien elle est par ce même maître exploitée : l'argent qu'on lui verse à elle l'enrichit, lui, et l'enrichit, d'ailleurs, puissamment : ces hommes sont riches ; ils sont même une puissance, une redoutable puissance financière.

En présence de semblable mal, peut-on, en vérité, parler de régime légal ou administratif ? La première pensée qui vient à l'esprit est que non seulement le « proxénétisme », c'est-à-dire l'exploitation de la prostitution d'autrui, mais la prostitution elle-même, non seulement le fait de vendre autrui, mais celui de se vendre soi-même ne sauraient, dans un Etat chrétien ou simplement honnête, être que proscrits.

Et de fait, parfois, on a tenté cette proscription complète, totale. Tel grand prince, tel régime particulièrement sévère au point de vue des mœurs ont essayé d'interdire, purement, radicalement la prostitution. Ils ont échoué. On peut dire que c'est aujourd'hui un fait d'expérience, une certitude acquise que, si le proxénétisme peut et doit être interdit (il l'est, d'ailleurs, légalement, par tous les Etats civilisés (1), la prostitution, elle, ne peut pas l'être.

Même dans les Etats Pontificaux, avant 70, la prostitution n'était pas interdite (2). Et il n'est, on peut le dire, personne, même parmi les plus grands adversaires du régime dit « réglementariste » de la prostitution, qui songe à une pareille, et hélas ! chimérique interdiction totale. Et c'est parce que cette interdiction totale n'est pas possible que s'est posé dès l'origine le problème du régime, du régime soit légal, soit

(1) Sous certaines réserves, et avec dans la législation sur ce point, certaines lacunes dont peut-être aurons-nous occasion de parler un jour.

(2) Ce qui a fait parfois accuser les Papes d'être favorables au régime dit « réglementariste ». Nous verrons plus loin qu'il n'en est rien.

au moins administratif, qu'il convient d'établir, face à ce douloureux problème.

Abandonner, en effet, purement et simplement la prostitution à elle-même, l'on n'y peut songer, et nul n'y songe. Le mal est trop grave, il intéresse trop profondément non seulement l'individu, mais la société, pour que cette société — en l'espèce le pouvoir civil, à ses différents échelons — puisse l'ignorer, s'en désintéresser.

C'est une préoccupation de ce genre qui, en France, conduisit Napoléon Ier, au sortir de la grande Révolution et de la période d'effrénée débauche que fut le Directoire, à instaurer le régime de la prostitution dite réglementée, régime bientôt imité par toute l'Europe, à l'exception de deux ou trois Etats. Ce régime, d'ailleurs, notons-le, ne fut jamais introduit ni réglé par une loi. Il repose sur un ensemble de mesures administratives d'ordre surtout municipal.

Et l'un des reproches que lui font, précisément, les juristes est de créer une situation de fait, notamment de faire peser sur certains membres, considérés comme déchus, de la communauté nationale des obligations rigoureuses, allant jusqu'à les priver en fait de droits que ces juristes considèrent comme inhérents à la personne humaine, sans qu'aucun texte législatif — sinon le texte très vague qui autorise les municipalités à prendre certaines mesures de police — puisse être invoqué à l'appui de dispositions aussi graves, aussi contraires, disent ces juristes, à l'esprit général de notre droit (et même à sa lettre).

Pour nous, et sans nier le bien-fondé de ce reproche, qui revient surtout à affirmer que le régime réglementariste viole les droits de la personne humaine, nous avouons cependant préférer cet état de fait, si anormal et si antijuridique qu'il puisse paraître, à un état légal, au sens plein et fort du mot, qui sanctionnerait par la rigueur d'un texte de loi les dispositions dont il s'agit.

Il semble bien qu'une suprême pudeur a toujours retenu un pouvoir même aussi « réglementariste » que celui de Napoléon Ier, et les autres pouvoirs français qui ont suivi,

lorsqu'il s'est agi de donner au régime dit de la prostitution réglementée la consécration juridique dernière. Et nous ne pouvons que les en louer.

***

La prostitution « réglementée ». On sait, en gros, ce qui caractérise l'institution, car c'est bien d'une institution qu'il s'agit.

Théoriquement, lorsque la police des mœurs constate qu'une pauvre femme, une pauvre fille fait métier de se prostituer, elle la met en demeure (1) ou de renoncer à ce triste métier, ou d'entrer dans ce que l'on serait tenté d'appeler les cadres officiels de la profession.

Ceux-ci comportent des prostituées dites « en carte » et des prostituées dites « en maisons ».

Les premières habitent chez elle ; mais elles reçoivent du service des mœurs de la préfecture de police pour Paris ou de la municipalité pour les autres villes, une pièce d'identité, une « carte », constatant qu'elles sont en règle avec la police. Elles ont dès lors... non l'autorisation — c'est un mot qu'on se refuse à prononcer — mais la « tolérance »... sinon légale, du moins administrative, de se vendre à qui bon leur semble, sous réserve d'observer les prescriptions auxquelles leur carte les soumet. La principale de ces obligations consiste à se présenter périodiquement à des visites sanitaires, qui doivent permettre de se rendre compte qu'elles ne sont pas contagieuses. Si elles sont trouvées contagieuses, on les envoie d'office en traitement, soit dans hôpital, soit dans une infirmerie spéciale. Elles ne pourront en sortir qu'une fois déclarées non contagieuses. Si la police les surprend en contravention avec les obligations de leur carte, elles sont, par simple mesure administrative, envoyées en prison pour quelques jours.

---

(1) Nous disons « théoriquement »... car, en fait, la mise en demeure se réduit à rien. On ne saurait, d'ailleurs, le reprocher aux policiers ni aux magistrats. Ils savent trop bien la vanité de leurs exhortations, et qu'il faudrait autre chose pour ramener ces pauvres déchues dans le droit chemin qu'une mise en demeure policière.

Quant aux prostituées en « maisons », elles vivent et se prostituent dans des maisons reconnues par la police. Ces maisons sont au nom d'une femme (1) qui a reçu une pièce officielle, lui donnant... non point autorisation... mais, ici encore, « tolérance » d'ouvrir une maison de débauche, à certaines conditions précises. Au nombre des obligations qu'on lui impose, se trouve celle de soumettre son « personnel » à des visites sanitaires encore plus fréquentes que celles auxquelles sont soumises les prostituées en carte. Les visites sont, d'ailleurs, mieux assurées, le médecin de l'administration se présentant à jour fixe pour cet examen, qui a lieu dans les maisons elles-mêmes. Les contagieuses sont envoyées en traitement d'office.

On voit qu'elle est l'idée très nette de tout le système : puisque l'on ne peut hélas obtenir des débauchés qu'ils renoncent à leurs débauches, obtenir du moins que leurs vices ne leur soient pas occasion de contagion. Cette idée en elle-même n'a rien de répréhensible ; elle est louable. Sans doute, à première vue, tel esprit bien intentionné — mais un peu simpliste — serait tenté de prononcer qu'après tout, tant pis pour les débauchés. S'ils se débauchent, qu'ils le paient. Seulement, derrière ces coupables, il y a des innocents, des épouses peut-être hélas ! l'épouse de demain, sinon d'aujourd'hui. Il y a toutes celles, tous ceux que, directement ou indirectement, ils peuvent contaminer. Enfin, eux-mêmes, tout coupables qu'ils sont, méritent miséricorde, d'autant qu'il n'y a pas que des âmes noires parmi eux ; il y a des faibles. Il est donc louable, pour le bien des innocents, pour le bien social, pour le bien des coupables eux-mêmes, de tâcher d'épargner aux « clients » de la malheureuse prostituée la contagion.

Toutefois, il faut bien le dire, et il semble qu'il y ait là une sorte de justice immanente, les efforts portant sur ce point, sur ce point seul : diminuer la contagion de la débauche n'ont jamais, même dans les conditions théoriquement les meilleures, obtenu de bien grands succès. La pleine immunité

(1) Toujours d'une femme. L'administration ne connaît, pour les maisons de débauche, que la tenancière, bien que celle-ci soit en fait toujours doublée d'un tenancier qui est le chef véritable de l'établissement.

dans le vice, la pleine sécurité sanitaire pour le débauché : ce sont des mythes. Les seuls pays, les seules régions où la situation, en ce qui concerne le péril vénérien, apparaisse excellente — un de ces pays est à noter entre tous : l'Irlande — sont des pays, sont des régions de bonnes, de très bonnes mœurs, et de bonnes mœurs généralisées.

Cette constatation, il importe, croyons-nous, de la faire d'abord, car elle est, du point de vue social et national, de grande importance. Nous oserions dire qu'elle domine tout le grave problème que nous examinons en ce moment. Elle entraîne, en effet, cette conclusion, cette immédiate conclusion : au titre seul de la santé de la race, toute solution du problème de la débauche qui n'irait pas à la diminuer est en réalité une solution néfaste et fausse, et cela, encore une fois rien qu'à envisager la santé publique.

Nous pouvons être sûrs d'avance qu'un régime de la prostitution, même apparût-il aussi parfait que possible du point de vue de la prophylaxie, qui aurait une influence fâcheuse sur l'extension de la débauche, ou simplement qui ne contribuerait pas à enrayer, à diminuer cette débauche, serait, en réalité, un mauvais régime de la prostitution, même du seul point de vue de la médecine sociale. Il se pourrait qu'il remportât originairement quelque succès. Après, il sera fatal, et très vite fatal, qu'on déchante. Ceci dit, encore une fois, sans nier qu'il faille tâcher de sauvegarder la santé même de ceux qui se débauchent, dans la mesure, assez restreinte, où la chose apparaît possible.

***

Et ici l'on comprend fort bien l'idée-mère qui a donné naissance au système réglementariste. Pour qui pense à la seule prophylaxie cette idée a quelque chose qui séduit. Il semble, à première vue, hors de doute que si la prostitution n'était exercée que par des femmes non contagieuses, le problème, du point de vue sanitaire, serait entièrement résolu. D'où cette idée de ne permettre, de ne « tolérer » la prostitution que

de la part de femmes soumises d'office à un contrôle médical assez strict pour que l'on soit sûr, en effet, qu'elles ne sont pas contagieuses. Lorsqu'on lit un ouvrage réglementariste sur cette question, par exemple le grand ouvrage, d'ailleurs si sérieux et si documenté, de l'honnête Parent-Duchatelet, il semble véritablement impossible d'échapper à la conclusion qui est la sienne : hors de ce contrôle médical obligatoire, condition nécessaire pour qu'on laisse une prostituée libre d'exercer son métier — un métier qu'on déplore qu'elle exerce, mais que l'on sait qu'on ne peut supprimer — il n'existe vraiment nul moyen d'améliorer l'état sanitaire vénérien, du moment que la chasteté, hélas, n'est point le fait de tous.

Nous n'entendons pas étudier ici cet aspect de la question, l'aspect médical. La question cependant est grave et mérite d'être traitée à fond.

Qu'on nous permette sur ce sujet, une simple remarque. Parent-Duchâtelet, auteur objectif et exact, avoue lui-même, et si partisan soit-il du régime réglementariste, que la police des mœurs, si active soit-elle, n'a jamais réussi à faire entrer dans les cadres officiels du système plus d'un dixième des prostituées exerçant réellement leur métier. Sur dix pauvres femmes se vendant, il en est neuf qui sont des « clandestines » échappant à toute visite, à tout contrôle (1).

Nous devons avouer que pour notre part, c'est en trouvant sous la plume de Parent-Duchâtelet, « réglementariste » convaincu, cet aveu quelque peu embarrassé, mais franc, que nous conçûmes les premiers doutes sur l'efficacité du système du simple point de vue de la santé publique. Et il ne nous surprit nullement de constater plus tard, d'après les expériences tentées en des Etats de plus en plus nombreux, que des régimes entièrement différents, et conçus sur de tout autres principes, obtenaient des résultats très supérieurs même au point de vue simplement médical.

---

(1) Ces chiffres n'ont, depuis Parent-Duchâtelet, jamais été sensiblement améliorés. Ils sont encore aujourd'hui ceux qu'avoue la police elle-même.

Nous estimons toutefois exagéré de dire, avec certains « abolitionnistes » (1) que le régime réglementariste n'a jamais, même à ses débuts, obtenu le moindre résultat heureux.

Médicalement il y a, — il y avait du moins en ce temps-là — aux débuts du système — un peu moins de risques chez les « officielles » que chez les « clandestines ». Des débauchés prudents s'adressant à elles exclusivement ont donc pu être jusqu'à un certain point moins aisément contaminés. Et cela a dû être vrai surtout des débauchés occasionnels. Car pour les habitués du vice, tels que sont les clients habituels des « maisons », il faut tenir compte de ce fait malheureusement trop connu, qu'ils se contentent rarement d'enfermer leurs vices dans les seules « maisons ». Et cela encore diminue pour eux la valeur de la « garantie » sanitaire, si faible déjà, que présentent ces maisons.

C'est plutôt au point de vue de l'ordre extérieur — de la décence apparente de la conduite, choses qui, tout de même, ont de l'importance, que le système a pu obtenir et a obtenu, croyons-nous, certains résultats à l'époque où on l'institua.

D'une part, les « officielles » étaient obligées, sur ces points-là, de se conformer à des règlements assez stricts. D'autre part, les « clandestines », en situation précaire, irrégulière, devaient, pour ne point attirer l'attention de la police, calquer pratiquement leur attitude sur celle des officielles.

Aucune guérison profonde des mœurs, évidemment. Tout au contraire, les maisons sont des écoles officielles non seulement de l'ordinaire débauche, mais de tous les raffinements de la débauche, de toutes les perversions les plus basses, les plus viles, les plus anormales. Une malheureuse y est d'autant plus cotée, qu'elle est plus experte à tous les vices et ca-

---

(1) « Abolitionnistes » : tel est le vocable courant sous lequel on désigne les partisans d'un régime de la prostitution différent du système dit « réglementariste ». Le nom est mal choisi. Il donnerait en effet à entendre que ceux qu'il désigne veulent purement et simplement « abolir » le système réglementariste, sans se préocccuper de rien mettre à sa place. En fait, les Etats ou les villes « abolitionnistes » ont substitué au régime, dont nous essayons de dire ici les inconvénients, un régime précis, positif, qui, s'il ne « réglemente » pas, au sens fâcheux du mot, la prostitution, la régit cependant et l'enserre de plus près même que ne le fait le régime réglementariste, s'efforçant de la diminuer, bien loin de lui laisser le champ libre.

pable de les enseigner (1). Il reste que leurs volets sont clos, par mesure administrative, qu'elles ne doivent pas attirer l'attention. Certains règlements assez stricts, encore que plus ou moins observés, limitent, restreignent le « racolage ». Après l'extrême dévergondage des mœurs, l'effrénée licence de la rue, qui étaient la règle sous le Directoire, le nouveau régime dut contribuer, nous le pensons, pour une certaine part, à rétablir, sur ce point spécial, cet ordre extérieur général que rétablissait Napoléon.

Il y a plus. Même du point de vue sanitaire, étant donné les très faibles moyens dont disposait alors la prophylaxie anti-vénérienne, les seules mesures quelque peu efficaces que pût prendre l'administration, étaient peut-être ces mesures-là.

Le régime de la réglementation, au moment où il fut créé, était peut-être — si douloureux, et, osons le mot, si répugnant qu'il puisse et doive nous apparaître — un moindre mal... à ce moment.

Il faut d'ailleurs noter que les maisons « tolérées » étaient alors en nombre restreint, limitées aux grandes villes ou au moins aux villes ; elles n'infestaient pas comme aujourd'hui les bourgs, voire les gros villages de la campagne.

Enfin, et ce fait est capital, la puissance financière, sociale et même politique, des tenanciers de ces maisons, et de leurs « fournisseurs », les trafiquants de femmes, n'était pas alors l'énorme puissance qu'elle est devenue aujourd'hui.

Nous pensons toutefois que, s'il y eut, dans les années qui suivirent la prise du pouvoir par Napoléon, une amélioration certaine de l'état sanitaire vénérien en France par rapport aux années néfastes de la Révolution et du Directoire, cela tient à une cause bien plus profonde et qui est l'amélioration des mœurs, amélioration due elle-même à la fois au sens retrouvé des disciplines sociales et à la restauration vigoureuse des forces spirituelles du pays. Une fois de plus

---

(1) Il nous semble que l'on n'insiste pas assez sur cet aspect de la question, sur cette perversion profonde — absolument différente d'une simple irrégularité dans la conduite — qui fait des maisons officielles du vice des instruments de corruption d'une puissance inégalée, de véritables sentines d'enfer.

s'est vérifiée là cette loi constante que nous signalions plus haut : il n'y a de vrai remède social aux maladies dont la débauche est l'ordinaire véhicule, que la suppression ou, à tout le moins, la diminution de la débauche.

Tout ce que nous pouvons accorder, c'est qu'en aidant, à ce moment-là, à l'ordre extérieur, le système de la réglementation a pu, quelles que soient ses autres tares, par ce biais-là, y contribuer.

***

Il est toutefois un tout petit fait généralement inaperçu et qui doit, lorsqu'il s'agit de juger même le régime à sa « belle période », éveiller déjà notre défiance. Parmi les trois Etats européens qui avaient toujours refusé, malgré les efforts de propagandistes convaincus, d'introduire chez eux la réglementation, il y avait l'Etat Pontifical (1). Fait plus notable encore : lorsqu'en 1870, au lendemain de la conquête de Rome, la réglementation fut instaurée dans la ville, Pie IX protesta vigoureusement et publiquement contre ce qu'il appelait « une honte ».

Les raisons profondes de cette aversion que l'Eglise elle-même professe à l'égard du régime, sont, comme on peut bien s'y attendre, d'ordre essentiellement moral. Ce que les chrétiens, ce que les plus hautes autorités ecclésiastiques elles-mêmes reprochent au régime, c'est avant tout et précisément, sa note officielle, c'est le caractère de service public, garanti, contrôlé par l'Etat, donné aux établissements et au personnel de la débauche organisée.

Il semble au chrétien que, ce faisant, l'Etat fait œuvre puissamment, de contre-éducation en matière de mœurs. Ce que l'Etat autorise, — car le bon peuple, le Français moyen, l'homme de la rue n'entrent point dans cette subtilité que l'Etat se contenterait de « tolérer » ce pour quoi il vous remet un papier en bonne et due forme, vous donnant toute liberté, à certaines conditions fixées par lui de l'accomplir, vous conférant même, en théorie, le privilège de l'accomplir

(1) Les deux autres Etats étaient l'Angleterre et la Suède.

— ce que l'Etat, disons-nous, autorise, ce qu'il prend soin et grand soin de régler, d'organiser, perd immédiatement aux yeux de la masse son caractère d'acte réellement et sérieusement défendu.

Et il y a pis que l'autorisation. Il y a la garantie, l'estampille. C'est le médecin officiel, le médecin de l'administration qui vient dans les établissements du vice s'assurer que celles qui s'y livrent ne peuvent pas contaminer le vicieux, lui qui convoque à jours précis celles qui vivent hors des maisons.

Que reste-t-il, dans ces conditions, des exhortations jadis entendues par l'adolescent, le jeune homme, de cette persuasion que l'on s'est efforcé d'imprimer en lui, qu'il se devait de faire effort pour éviter de tomber dans le vice, que cet effort était possible ; que s'il s'y dérobait, s'il succombait, il était coupable, responsable, devant Dieu et devant les hommes ? Sournoisement une voix toute contraire, la voix non des mots, mais des faits, des actes officiels de l'Etat lui murmure que ces choses sont admises, qu'on les sait, d'ailleurs, nécessaires, et que l'Etat lui-même a pris soin qu'il puisse, s'il veut, se les procurer dans une série d'établissements, que l'Etat lui-même estampille, et où il lui donne la garantie, lui, Etat, de n'avoir rien à craindre, non pas même pour sa santé. Tout lui est facilité. L'adresse des maisons est connue. Il n'a qu'à entrer et payer, pleinement en règle, du moins il le croit, avec la règle, qui seule compte, ou qui du moins compte le plus aux yeux d'un homme de la multitude, celle que définit le gardien de l'ordre social : l'Etat.

Oh ! certes, personne n'a l'illusion — et l'Eglise moins que quiconque — que tous observeront toujours sans fléchir la règle des mœurs. Mais les mœurs tiennent dans l'ensemble, quand la règle demeure vivante, quand encore les esprits l'admettent et la tiennent pour incontestée, s'estimant nettement en faute s'il leur arrive de l'enfreindre. Un nombre, d'ailleurs plus grand qu'on ne croit, y sont, dans ce cas-là, fidèles. Et un nombre encore bien plus grand, s'il leur arrive de tomber, se relèvent, demeurant dans un état d'effort, de lutte pour observer la loi. Au lieu que lorsque, dans les es-

prits, la règle elle-même à cédé, tout s'écroule dans la conduite. On ne songe même plus à lutter.

L'officialisation du vice est une des causes les plus graves de l'actuelle disparition du cerveau de nombreux Français de toute idée d'une règle précise en matière de morale sexuelle (1).

Que l'on songe à l'indulgence narquoise avec laquelle en tant de milieux — ici, crûment, là, sous le manteau — on parle, justement, des « maisons ». Que l'on songe à certains usages que même des esprits sérieux considèrent avec un sourire comme des usages traditionnels de telle profession, de tel milieu : habitude, par exemple, de terminer telle soirée estudiantine, tel banquet professionnel, par une visite aux « maisons ».

A l'origine non seulement de ces faits, mais de la perversion de jugement qui fait considérer comme normaux, l'on dirait même comme respectables justement parce que traditionnels, ces usages de franche débauche (que d'aucuns payent parfois si cher), il y a ceci tout uniment : l'existence de la maison, de la maison de débauche officielle, englobée, enrobée elle-même, parce qu'elle est maison officielle, dans les usages, les traditions, devenue une institution... l'on oserait dire : respectable.

Veut-on des faits ?

Dans une réunion jaciste, lorsqu'on vient à parler de la préparation au foyer futur et de la lutte courageuse des jacistes pour la pureté, l'une des sections présentes signale comme l'une des pires parmi ces difficultés, les journées de conscrits, « parce que, dit son porte-parole, c'est l'usage que l'on termine ces journées à la maison de tolérance ». L'un des jacistes présents appuie ces dires et raconte ce qui lui est arrivé personnellement : conscrit lui-même, il avait fait promettre aux autres qu'après le banquet on rentrerait chez soi directement. Un camion avait été frêté pour les recon-

---

(1) Il resterait ceci simplement : ne pas « voler » l'épouse d'un autre.

duire. A l'heure dite, on monte dans le camion. Il prend la direction non du village, mais de la ville voisine. Le jaciste devine immédiatement où on les mène. Arrivé, il refuse, obstinément, courageusement, de suivre les autres, et les attend trois heures dans le camion, grelottant de froid. « Mais, ajoutait-il, ce me fut une bonne occasion de faire de la conquête jaciste. Car dans le trajet du retour, j'ai pu causer avec plusieurs qui m'ont dit : « Ah ! si on avait su, on n'y serait jamais allé ! » . Ils étaient si déçus, si tristes, si malheureux, qu'il a fallu que je les remonte ».

Il faut ici nous arrêter un peu. Les voit-on, ces pauvres petits, purs jusqu'ici — il y a beaucoup plus de jeunes conservés qu'on ne le croit dans nos campagnes — et qui attendaient, dans leur naïveté, la révélation d'on ne sait quoi de plus ou moins répréhensible sans doute mais de merveilleux, et qui rentrent chez eux, désabusés, et blessés si profondément qu'il faut que ce soit un jaciste, le seul resté chaste, qui les remonte... les persuadant que rien n'est perdu et qu'il y a encore pour eux de beaux jours, de belles choses, un idéal ? Pense-t-on qu'il soit indifférent pour le foyer futur et pour l'avenir de ce foyer, que les jeunes gens de la terre ou de la ville soient initiés de cette façon ? Mais initiés à quoi, grands dieux ? A rien, certes, de ce qu'ils rêvaient, même dans la part la moins haute, la moins noble de leurs rêves secrets. Une première leçon donnée de l'avilissement de la femme, de la femme devenue une chose, une simple chose, un objet, en attendant qu'ils en viennent à penser, si l'expérience se répète, que c'est cela, en effet, la vérité, la vérité même dans le mariage (1).

(1) L'on est effrayé de constater, par les révélations que nous font sur leur milieu la J. O. C. et la L. O. C., à quel point l'idée du mariage est avilie, à quel point, communément, l'on voit dans le mariage quelque chose de purement charnel, de dépourvu de toute noblesse. Qui dira la part qu'a dans cette dégradation de l'idée même du mariage la précoce fréquentation des prostituées et des maisons ? C'est là qu'on a connu la femme. On ne la voit plus autrement. L'union corporelle de l'homme et de la femme, cette union qui devient dans le Christ et par le Christ sacramentelle, a été une fois pour toutes et si profondément avilie pour le jeune client de la maison de débauche qu'il suffit qu'elle se retrouve dans la sainte union des époux, pour qu'à la fois tout de cette union lui paraisse se réduire aux sens et pour qu'elle apparaisse à ses yeux comme privée de grandeur, de tout caractère, ne disons pas sacré, mais simplement de noblesse humaine. Il faut le dire et le répéter : dans la maison de débauche reconnue, c'est le mariage que l'on bafoue et que l'on blesse officiellement.

Mais, dira-t-on, s'il n'y avait pas les maisons de tolérance, ce serait pareil. Eh bien non, ce ne serait pas pareil. C'est ce qu'on ne répétera jamais assez. En tous les cas qui nous furent cités, c'est dans la maison officielle que l'on va, non ailleurs (1). Et là où il n'y a pas de maison, les conscrits, le soir, rentrent chez eux, assez éméchés, peut-être bien, et bruyants, mais ils rentrent chez eux.

Dans la réunion jaciste citée plus haut, il y eut trois sections pour signaler cette difficulté provenant des journées de conscrits. Quatre autres sections s'étonnèrent : « Oh ! chez nous, rien de pareil, dirent-ils. Le soir de la fête, on rentre tard simplement et on va se coucher ». La raison de ce fait était extrêmement simple. Ces gars habitaient de petits pays, loin de toute maison de tolérance.

Veut-on un autre exemple ? La scène se passe dans une petite ville où la maison de tolérance vient d'être supprimée à la suggestion, d'ailleurs, d'un commissaire de police issu des nouvelles promotions. Les jeunes gens de la proche campagne affluent dans la ville pour la visite médicale qui précède l'incorporation aux chantiers de la jeunesse. Le soir, banquet... et, comme de coutume, on propose de terminer la journée dans la maison. Avertis qu'elle est supprimée, nos gars se mettent en colère. Comment ! Supprimée ! la maison ! Ils n'en revenaient pas, aussi furieux, aussi sincèrement indignés que s'ils venaient d'apprendre la fermeture du bureau de poste. Et puis après avoir bien tempêté, bien crié : « Alors, qu'est-ce qu'on va faire, dit l'un. — Ma foi, il n'y a plus qu'à aller se coucher, dit un autre ». Et c'est ce qu'ils firent, paisiblement, oublieux — il le fallait bien — de leur grande colère inutile. Le témoin sûr qui nous a narré le fait ajoutait : « Plus d'un certainement avait été le matin emmené par son père à l'écart, et là, loin des yeux de la mère, le chef de famille lui avait remis l'argent nécessaire pour la « mai-

(1) Autre part, et n'importe où autre part, ce serait, d'ailleurs, moins vil. Ce ne serait pas — si vil que ce soit — la femme objet et pur objet, pur instrument du plaisir de l'homme, mise par office et presque par service officiel, au service de l'instinct le plus bas et exclusivement de l'instinct... sans qu'elle puisse oser ni un choix, ni un refus, ni rien de ce genre.

son » en lui disant : « Je sais que tu iras. J'y suis allé. Mais je ne veux pas que tu ailles ailleurs » (1).



Il y a pis, cependant, que ces leçons de débauche directes ou indirectes, données par l'existence des maisons ou des filles en cartes aux jeunes gens et aux hommes faits. Il y a l'influence indirecte, mais profonde, que le même système exerce sur les adolescents et même déjà sur les enfants.

Ce point, croyons-nous, a rarement été mis en lumière. Nous ne l'avons trouvé signalé nulle part. Nous croyons qu'il a échappé à beaucoup.

La raison est qu'on connaît, d'ordinaire, fort mal le milieu adolescent et son âme. Ce qu'ils disent entre eux, ce qu'ils pensent entre eux, de quoi est faite au vrai leur vie, s'il s'agit d'adolescents, voire d'enfants du milieu populaire, les milieux dirigeants l'ignorent, le prêtre même souvent ne le sait pas.

D'où la gravité du témoignage suivant. Il émane d'un des rares prêtres que ses dons très spéciaux — et l'habitude de la méthode « d'enquête » — ont amené à pénétrer, non sans peine et non tout d'un coup, mais finalement à pénétrer à fond dans l'âme de l'adolescent des villes. Et voici comment il résume son expérience sur cette question des maisons de tolérance et de la prostitution réglementée...

De vive voix il nous disait : « Ç'a été une stupéfaction pour moi de découvrir l'importance de cette question pour mes tout-jeunes. Jamais, jamais je ne m'en serais douté ; j'aurais cru à toutes sortes de causes de démoralisation, pas à celle-là... ou pas du moins à cet âge-là. Puis peu à peu je me suis rendu compte. Il a bien fallu que je me rendisse compte ».

Et voici ce qu'il écrivait : « Presse pornographique, maisons de tolérance. Ce sont deux agents très particulièrement actifs

---

(1) Faut-il le dire ? Cette confiance naïve dans la sécurité des maisons — où ont lieu, en réalité, tant de contaminations (32 cas en deux mois dans une seule maison constatés par le Dr Pinerd) — et cela parce qu'officielle — décèle quelque chose qui fait penser à un abus de confiance.

de la démoralisation. En particulier, car le fait nous semble moins connu, les maisons de tolérance exercent sur les adolescents une fascination que l'on ne peut soupçonner si on ne l'a pas constatée. Les récits que font les grands de ce qui s'y passe alimentent les conversations des petits qui vont, en attendant de les franchir, regarder les portes de ce qu'ils croient être des lieux de délices. Il me semble que vis-à-vis des journaux pornographiques et des maisons de tolérance la lutte à outrance s'impose contre des organisations dont rien ne justifie ou n'excuse l'existence ». Et de conclure à la nécessité, pour toutes les organisations catholiques, de s'unir sur le plan local pour obtenir des municipalités la fermeture radicale des maisons de tolérance là où elles existent encore.

Un fait demeure acquis, c'est que la maison de tolérance fait centre, centre pour les débauches occasionnelles, individuelles ou collectives, centre pour les préoccupations, les imaginations des jeunes. En somme, la suggestion perpétuelle de débauche, de vice, réclame permanente pour le vice, école du vice au sens fort, au sens plein du mot, et qui menace les jeunes surtout, les jeunes à l'âge le plus critique.

Que reste-t-il alors de la thèse de ceux qui soutenaient que, pour circonscrire la débauche, pour la limiter quelque peu, cela tout de même valait la peine que l'on sacrifiât et, si l'on ose dire, que l'on immolât quelques pauvres femmes ?

Car cela encore est un aspect — et combien douloureux — de la question : les femmes des maisons et « en carte » sont des sacrifiées de la débauche, des sacrifiées à la débauche. En théorie, elles peuvent quitter leur métier. En fait, elles y sont enfermées. Devenues des professionnelles, reconnues comme telles, enregistrées comme telles, il leur faudrait pour échapper une force de volonté qu'elles n'ont pas. Comment y songer quand l'administration elle-même vous a classée comme prostituée ? Voulussent-elles, d'ailleurs, se faire rayer des registres administratifs, il ne leur est nullement aisé de l'obtenir. Alors, fatalistes, elles restent, elles restent d'autant plus que leur profession tend à faire d'elles des débiles mentales.

Elles deviennent en outre pour la plupart et assez vite, alcooliques, soit que dans les maisons on exige qu'elles boivent pour faire boire les clients, soit que pour échapper aux tristesses, aux répugnances de leur métier, elles-mêmes se mettent à boire. Il faut, d'autre part, souligner qu'elles sont toutes des malades atteintes de syphilis ou de blennorrhagie (encore que non toujours contagieuses, puisque ces maladies comportent des périodes de non-contagion) (1). Nous savons, d'autre part, que, dans les maisons, l'on exige d'elles non pas seulement l'ordinaire et commune débauche, s'il est permis de parler ainsi, mais tous les raffinements du vice et tous les vices contre nature. Que l'on nous permette enfin de signaler, si délicat que soit ce sujet, mais nous tenons à être complets, que dans les maisons où elles sont plusieurs, les vices entre femmes sont la règle.

Les partisans de la réglementation ne se font, d'ailleurs, sur tous ces points aucune illusion. Poussés dans leurs derniers retranchements, ils finissent par reconnaître que le système repose tout entier sur la déchéance profonde, sur la misère au moins morale de quelques pauvres créatures, perdues dans les bas-fonds sociaux, et que l'on considère comme perdues. Seulement l'on estime nécessaire qu'il y ait dans les bas-fonds sociaux de ces sacrifiées, de ces perdues...

Les théologiens catholiques sont, ici, plus exigeants, et plus d'un parmi eux se demande s'il peut être moralement permis d'organiser, de sanctionner officiellement de telles déchéances... même dans le cas où il serait prouvé que l'on sert ainsi le bien commun. Leur tendance de plus en plus générale est de répondre par la négative.

Il est vrai, les pauvres prostituées, femmes en carte, femmes de maison, sont considérées comme des coupables, qu'on n'enferme ainsi dans leurs vices que parce qu'elles-mêmes, les premières, s'y sont données volontairement. Eh bien même cela n'est pas vrai ou du moins pas strictement vrai. Il y a — ce n'est pas le grand nombre — mais enfin il y a parmi

(1) Le délai maximum où une prostituée commençant d'exercer son métier est indemne, elle-même, de contagion est trois mois, pas davantage.

elles des victimes, qui ne sont que des victimes, victimes de violences parfois physiques, de contrainte morale plus souvent, victimes parfois de la faim (1). Il y a — et celles-ci sont nombreuses — les victimes d'un milieu familial parfois nettement immoral, d'un milieu de vie qui ne l'est pas moins, des insuffisances de l'éducation. Il y a les abandonnées, victimes d'une première chute (cas, celui-ci, des plus fréquents).

Coupables, oui et malgré tout dans un nombre important de cas, mais alors même que coupables, presque toujours encore plus victimes. Les auteurs qui traitent de la question (Parent-Duchâtelet, Reuss, Flexner, d'autres encore) sont d'accord qu'il n'y a qu'un nombre infime de prostituées qui se livrent à la prostitution par vice, par goût profond de luxure. Même lorsque ce sont des tares morales qui les conduisent à ce triste métier, ce sont, pour l'ordinaire, d'autres tares que celle-là : avant tout, la paresse, le goût du luxe, de la vie facile. Et presque aucune, parmi ces femmes, ne désire, ni ne veut ce degré suprême soit de vice, soit de déchéance que leur impose leur condition de prostituées officielles.

On comprend que les moralistes dès lors posent nettement la question de savoir si l'on a le droit d'imposer, même à des coupables, un degré dans le vice ou la faute, un degré dans l'avilissement, qui va bien au-delà de leur vouloir (2).

Disons nettement et simplement ce qui nous semble incontestable : ou bien il nous faut renoncer à être chrétiens, simplement chrétiens, ou bien nous ne pouvons accepter que, fût-ce la dernière des prostituées, soit tenue par les institutions, soit tenue par l'ordre social lui-même pour quantité

---

(1) Un religieux reçut un jour cette confidence d'une âme magnifique relevée après sa chute : « La première fois où je suis tombée, je n'avais pas mangé depuis deux jours. J'ai fini par descendre dans la rue. J'ai racolé. Un homme m'a suivie... Il m'a laissé sept sous. Je les ai pris et je suis descendue acheter du pain, que j'ai mangé en pleurant ».

Nous ne disons pas que de tels faits sont la règle générale. Mais hélas, ils ne sont pas rares. Et l'on peut être sûr que, par le temps qui court, ils existent.

(2) Songe-t-on à ce simple fait : dans telle ville, les tenanciers eux-mêmes avouent avoir couramment exigé des pauvres femmes de leurs maisons que chacune d'elles, du samedi au lundi, reçoive 80 clients ? Et une des autorités de la profession les invite à se contenter d'une « honnête moyenne » de 40... chiffre qui lui paraît « suffisant ». Des chiffres de 25, 30, 40 sont, en effet, courants.

si négligeable au sein de cet ordre social que peu importe ou sa déchéance, ou le degré de sa déchéance. Cette déchue, cette avilie demeure une fille de Dieu... Elle est, dans nos pays chrétiens, une baptisée, une sœur du Christ, un membre de son corps mystique. Elle le reste, même déchue. Et nous cessons d'être chrétiens si, dès lors qu'elle est prostituée, son sort cesse de nous intéresser, si seul le sort des honnêtes gens, des honnêtes femmes compte pour nous (1). Il en est qu'on ne relèvera pas ; nous ne le savons hélas que trop. Mais quand même nous ne ferions que rendre leur déchéance moins profonde, moins noires leurs fautes, quand nous ne pourrions que leur conserver, jusqu'au sein de leur déchéance, les derniers restes de leur dignité et de cette liberté de la personne qui demeure, même pour elles, un droit, nous nous devrions, au nom du Christ, de leur sauvegarder au moins cela.

De ce seul point de vue, il est des régimes que nous ne pouvons point approuver, d'autres, au contraire, que, de ce seul point de vue, nous nous devons de préconiser.

Décrire avec précision, ici, le régime à préconiser nous entraînerait trop loin, d'autant que nous devrions pour cela soulever le problème médical.

Qu'il nous suffise d'indiquer que ce régime non réglementariste, ce régime qui apparaît seul digne des exigences d'un ordre chréien, n'existe pas qu'à l'état de rêve et de projet en quelques cerveaux.

Trente-deux Etats à la veille de la guerre, l'avaient institué chez eux — Etats parmi lesquels trente avaient commencé tout d'abord par le système napoléonien, le système réglementariste. Chez certains de ces trente-deux Etats, le nouveau régime fonctionne depuis dix, vingt, trente ans et plus.

---

(1) Mon Dieu, mon Dieu, quand donc serons-nous délivrés au sein même du peuple chrétien, de cette tendance à ne nous occuper que du petit troupeau, du peuple élu, cessant de nous intéresser aux autres, des autres qui sont pourtant la masse ! Est-ce que par hasard notre religion serait celle de ces jansénistes qui représentaient le Christ en croix, les bras non ouverts, mais resserrés ?

L'expérience permet donc de se rendre compte — sur faits précis et contrôlés — de ses résultats.

Enfin, en France, une douzaine de villes ont fait la même expérience. Le moins qu'on puisse dire est que cette expérience, des expériences de villes et d'Etats n'apparaissent point défavorables, même ou surtout du point de vue prophylactique et sanitaire.

D'ores et déjà nous voudrions avoir convaincu le lecteur français que, du point de vue plus essentiel encore de l'avenir moral du pays et de son avenir familial, il importe au suprême degré « d'encourager les initiatives en faveur de l'abolition du régime de la prostitution réglementée » pour reprendre les termes mêmes du vœu très précis exprimé en mars 1937 par la Commission des Cardinaux et Archevêques de notre pays.

Louis Berne.

CHRONIQUE DE LA VIE FRANÇAISE

« Vive la France, Monsieur le Maréchal ». C'est par ce cordial salut du Ministre des affaires étrangères espagnol, M. Serrano Suner, que prirent fin les entretiens de Montpellier entre le général Franco et le Maréchal Pétain. Ce témoignage de la confiance de la nouvelle Espagne dans le relèvement d'une France renouvelée peut servir d'exergue à une présentation de la politique française pendant ces derniers mois. Malgré la défaite, la France du Maréchal vit.

Au milieu de difficultés économiques et intérieures qui ne sont pas toutes les conséquences de l'armistice ou de l'occupation, le nouvel Etat français a su manifester sa vitalité. Il a conduit d'importantes négociations avec ses voisins comme avec ses adversaires de la veille et défend les intérêts de la France, aussi bien outre-atlantique que dans ses plus lointaines possessions coloniales. Passée la confusion et les dissidences des premiers jours, la fidélité des peuples de son empire n'a pu être entamée. Il a réussi à dresser les premiers éléments d'une architecture politique et sociale, nouvelle et originale, susceptible d'assurer la nécessaire cohésion du pays autour de son Chef et la rénovation des institutions qui doivent, avec le temps, refaire la nation.



Les fermes déclarations de notre indépendance coloniale et de la liberté que nous entendons garder sur les mers ont donné au monde les signes non équivoques des possibilités que nous conservons dans le domaine de la politique étrangère.

La rencontre du Maréchal Pétain avec le Général Franco, son hôte de quelques heures sur le territoire français à revêtu un caractère de cordialité que la presse espagnole s'est plu à souligner. Sans doute les relations personnelles des deux chefs d'Etat y contribuèrent-elles pour beaucoup. Elles

datent du temps où le Général Franco assistait au cours de stratégie du vainqueur de Verdun. Le Général doutait alors qu'il eût jamais l'occasion d'appliquer le haut enseignement qu'il venait de recevoir, en prenant congé du Maréchal, il lui fit confidence qu'il se sentait malade et ne désirait pas servir sous le nouveau rég'me républicain. Le Maréchal lui répondit que lui aussi pensait quitter l'uniforme : « J'approche de 80 ans et puis maintenant me retirer de la vie publique ». Dix ans après, le Maréchal et le Général, après avoir tous deux repris l'uniforme, en des circonstances tragiques, pour sauver leur patrie, se sont retrouvés et, cette fois, à la tête de leur pays. On comprend ce qu'eut d'émouvant la rencontre et combien leur mutuelle sympathie serv't au rapprochement de leurs peuples.

La conscience plus nette de tout ce que les deux nations ont de commun fut en effet l'heureux résultat de l'entrevue. Dans le cadre de la vieille cité languedocienne, tout ne rappelait-il pas la fraternité de deux cultures ? Tout au long du déplacement, l'accueil chaleureux fait au général Franco par les populations de la côte n'avait-il pas évoqué les intérêts communs que crée une même situation sur le rivage de cette Méd'terranée qui vit, pendant tant de siècles, les marins et les commerçants des deux pays mener même lutte contre les barbaresques pour garder l'accès des terre d'Afrique et y porter la civilisation chrétienne ?

Dans les lointaines mers de Chine, l'action vigoureuse de nos modestes forces indochinoises contre l'agresseur thaïlandais nous a permis d'obtenir un armistice satisfaisant du médiateur japonais. Et c'est en conclusion d'un accord franco-japonais que l'Etat français, « soucieux du maintien de la paix en Asie orientale », a consenti à des cessions de territoire qui sauvegardent les droits économiques et culturels de ses ressortissants français et indigènes.

Le Japon ayant garanti la nature définitive du réglement intervenu, la France se trouve avoir stabilisé en Extrême-Orient une situation qui aurait pu devenir très certaine.

Nos négociateurs à Tokio ont certainement bénéficié de l'influence morale que nous a donné l'exercice loyal des droits qui nous ont été reconnus de défendre nos territoires coloniaux. Le Général Weygand, délégué général de la France en Afrique du Nord, a eu l'occasion de les réaffirmer. Le 6 février, il démentait

« d'une manière formelle, au nom du gouvernement français, les bruits selon lesquels la France permettrait à l'Allemagne d'utiliser la base de Bizerte en vue d'une action éventuelle en Lybie ». Le 9 mars, à l'issue d'une conférence qui réunissait autour de lui les chefs suprêmes de toutes les forces militaires, terrestres, aériennes et navales, un communiqué officiel confirmait que, « conformément aux engagements pris par le Maréchal Pétain et dans le cadre des conditions de l'armistice, la défense éventuelle de notre empire africain sera entièrement assurée par les forces françaises seules, contre tout agresseur ».

En vertu de cette ferme détermination, il fut officiellement déclaré, au cours de la même conférence, que notre flotte de guerre assurerait la liberté des communications entre les territoires coloniaux et la métropole, si nos bâtiments de commerce continuaient à être arraisonnés.

Cette décision a eu une répercussion profonde. Aux Etats-Unis et en Amérique du Sud notamment, elle a suscité de profondes manifestations de sympathie pour la France et a poussé le gouvernement américain à agir auprès de la Grande-Bretagne, pour que soit desserré le blocus en faveur de nos colonies et de la France non occupée. Le Saint-Siège lui-même serait intervenu pour demander à Londres, par la voix diplomatique, un relâchement du blocus « qui permette l'envoi en France de médicaments et de certains aliments ».

L'opinion anglaise n'a pas été insensible à ces démarches et il semble que la Grande-Bretagne s'apprête à reconnaître tacitement le bien-fondé et la loyauté de notre attitude, en laissant passage aux vivres dont la distribution en France non occupée peut être soumise à un système de contrôle.

L'avenir français est le grand souci de la politique intérieure et sociale du Maréchal. Quels que soient les changements de ministres que peut commander l'adaptation à des circonstances difficiles et changeantes, on perçoit qu'une ferme volonté refait l'unité et la solidité du pays, en le dotant de cadres et d'institutions qui facilitent son redressement moral et son développement social.

La dernière modification gouvernementale aboutit à une concentration des pouvoirs. Cinq ministres forment le conseil gouvernemental proprement dit. Ils sont chargés de présider à

la coordination et à l'orientation de l'activité de quinze Secrétariats d'Etat. L'un d'eux, le vice-président du conseil, « sous la haute autorité du Maréchal, chef de l'Etat et chef du Gouvernement, dirige et contrôle l'action des Ministres et Secrétaires d'Etat, pour tout ce qui concerne l'application des décisions de principe et de celles relatives à la politique générale du gouvernement ».

En laissant aux divers départements administratifs l'autonomie nécessaire dans le domaine de l'exécution, on aboutit ainsi à une forte unité de direction. C'est l'amiral Darlan qui a été chargé de l'exercer. Nommé vice-président du conseil et désigné comme successeur du chef de l'Etat, l'amiral Darlan a tenu à assurer personnellement la direction des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Marine. Le Secrétariat d'Etat à l'Aviation et le Secrétariat adjoint à l'Information lui sont rattachés.

L'organisation du nouveau ministère témoigne de l'attention toute particulière que le Gouvernement veut apporter aux problèmes d'organisation économique et sociale. Deux ministres, sept secrétaires d'Etat et deux délégués généraux travailleront à leur trouver des solutions.

Un délégué général, M. Jacques Barnaud, est spécialement chargé de centraliser et de coordonner la préparation et la conduite des relations économiques franco-allemandes. Ainsi se manifeste, par un fait tangible, la volonté qu'a le Gouvernement français de respecter le principe de la collaboration franco-allemande, tel qu'il a été énoncé lors de l'entrevue de Montoire. Faisant allusion aux mesures d'ordre naval que l'amiral Darlan avait dû prendre pour assurer la sécurité de nos communications maritimes, M. de Brinon a fait remarquer, en zone occupée, que « cette collaboration ne signifie nullement, pour les hommes de bon sens, devenir les ennemis de nos alliés de la veille ». « La France, a-t-il conclu, demeurée malgré tout une grande puissance, a le devoir de faire respecter ses droits et de défendre ses intérêts ». Ainsi s'affirme, sous le nouveau ministère et dans les deux zones, la continuité de la politique loyale et tout uniment française du Maréchal.

Le remaniement ministériel en diminuant le nombre des ministères a conduit à la nomination de nouveaux secrétaires d'Etat. M. Pierre Pucheu a été chargé de la production industrielle, M. Jacques Chevalier, qui a été remplacé à l'instruction publique par M. Jérôme Carcopino, a pris le Secrétariat d'Etat

à la famille et à la santé. Le commissaire général au chômage pour la zone occupée, M. Lehideux, est devenu délégué général au chômage. A la vice-présidence du conseil, qui avait déjà pour secrétaire général, M. Moysset, deux secrétariats généraux adjoints ont été rattachés, l'un a été confié à M. Benoît Méchin et l'autre à M. Paul Marion, chargé de l'information.

La concentration du pouvoir assure l'unité d'action. Pour que cette action puisse être éclairée et efficace, le nouvel Etat français tend à multiplier les contacts entre le pays et ses administrateurs. C'est un aspect nouveau de la politique intérieure française. Il vaut la peine d'être souligné. Ce fut toujours un des principes de gouvernement du Maréchal que le Chef doit être en relations étroites avec ses subordonnés. Sa longue expérience des hommes lui en a montré la fécondité. En France surtout où l'on verse si facilement de l'idéologie dans la paperasserie bureaucratique, c'était devenu un véritable besoin. Hommes d'état, littérateurs et critiques l'avaient maintes fois exprimé ou tourné en chansons. Mais aucun remède efficace et simple n'avait été jusqu'ici proposé.

Avec la manière directe et paternelle qui est la sienne, le Maréchal a donné l'exemple. Au cours de ses visites, à Toulouse, Lyon, Marseille, et plus récemment à St-Etienne, au Puy, à Grenoble, le Chef de l'Etat s'est plu à multiplier les occasions de rencontres et de conversations avec les autorités locales les plus diverses comme avec les plus humbles travailleurs. Les dentellières vellaves l'ont vu s'intéresser à leur carreau et à leur maigre gain, les artisans et les mineurs de St-Etienne à leurs conditions de travail et de logement. Au hasard des arrêts de son escorte, les clients d'un café de village ou les enfants d'un garde-barrière ont pu lui parler et comprendre ce que signifie le don qu'il a fait à tous les Français de sa personne.

Cette connaissance personnelle de la situation et des besoins particuliers des régions, des professions, du Français de la rue ou du village, le nouvel Etat français veut que ses administrateurs l'acquièrent, d'un bout de l'échelle à l'autre, si l'on peut ainsi parler. Préfets et sous-préfets ont été priés, par instruction officielle, d'être fidèles à cette irremplaçable méthode de gouvernement. Chaque année il devront visiter leurs administrés ; c'est-à-dire se rendre dans chaque canton et jusque dans les plus petites municipalités pour constater, autrement qu'à

travers les dossiers administratifs, les besoins du pays et pour y apporter remède.

L'amiral Darlan, comme Secrétaire d'Etat à l'intérieur, a tenu, dès la constitution du nouveau ministère, à prendre par lui-même contact avec les préfets. Il les a convoqués par groupes régionaux. Ce qui affirme la communauté d'intérêt qui lie les départements de chaque région.

Ce mode direct de gouvernement complète heureusement les dispositions qui ont déjà été prises pour que les préfets puissent tenir, par région, des conférences inter-préfectorales. Les principaux problèmes départementaux, de la répartition des produits, de la résorption du chômage et de la réorganisation administrative, ne peuvent, le plus souvent, être réglés, qu'en entretenant une liaison permanente entre départements voisins et avec le pouvoir central qui a confié l'étude de chacune de ces questions à divers secrétariats d'Etat et commissariats. Désormais ces liaisons horizontales et verticales sont assurées par l'organisation de contacts avec les responsables directs. Elles permettront une solution plus rapide des problèmes administratifs et sociaux qui se posent.

C'est également à fuir l'irréalisme et les mœurs faciles du régime ancien que M. Barthèlemy, Garde des sceaux, a exhorté les procureurs généraux, dans une circulaire où il souligne la responsabilité morale et sociale de la magistrature.

En demandant que le sursis ne soit qu'une exception propre à empêcher le déclassement définitif de l'individu et non une règle assurant l'impunité aux coupables, le Garde des sceaux protège efficacement d'innombrables français contre les affairistes, les spéculateurs et les dévoyés qui s'aventuraient par trop facilement dans les plus étonnantes entreprises et les opérations les plus risquées, assurés qu'ils étaient du rituel sursis, le jour où la Justice leur demanderait des comptes.

Les dispositions prises dans le même esprit par M. Bouthilier, Secrétaire d'Etat aux finances, permettent un contrôle efficace sur les transactions en bourse et hors bourse et empêchent une répartition exagérée des dividendes. Le gouvernement s'efforce ainsi d'empêcher que la misère des uns n'enrichisse les autres. La répression du marché noir en est un autre exemple.

Au moment où les restrictions se font plus étroites et où les

réserves de blé disponibles pour la soudure se révèlent insuffisantes, il était indispensable de surveiller de près le marché. Une police économique relevant du ministère de l'intérieur exercera ce contrôle dans les deux zones.

Cette nouvelle organisation rendra plus stricte l'observation des taxations et du rationnement et les fera paraître plus rudes. Mais ces mesures ne doivent-elles pas être considérées, à l'heure présente, comme des mesures de salut public qu'une politique de solidarité impose ?

Le Maréchal Pétain qui, à St-Etienne, conjurait, en termes émouvants, ouvriers, techniciens et patrons de réaliser la paix sociale, a fortement marqué, à Grenoble, que l'union des Français doit d'abord se traduire par l'acceptation de sacrifices communs : « La France, soumise aujourd'hui à de grandes difficultés de vie, est menacée de mesures plus sévères encore ; elle ne s'en tirera qu'en s'astreignant à la discipline la plus rigoureuse ».

Malgré ces difficultés le gouvernement ne renonce pas à réaliser, dès maintenant, la politique sociale dont le Maréchal a si heureusement défini les conditions matérielles et morales :

« On ne peut faire disparaître la lutte des classes, fatale à la nation, qu'en faisant disparaître les causes qui ont dressé les classes les unes contre les autres. Ces causes, c'est la menace du chômage, c'est l'angoisse de la misère qu'elle fait peser sur vos foyers, c'est le taudis dans la cité laide où il passe des hivers sans lumière et sans feu ; c'est la vie de nomade, sans terre, sans toit. Il n'y aura pas de paix sociale tant que durera cette injustice »...

... « Cherchez à vous connaître : vous vous en estimerez davantage, vous aurez confiance les uns dans les autres. vous résoudrez ensemble le grand problème du travail et de l'ordre social. Renoncez à la haine, car elle ne crée rien ; on ne construit que dans l'amour et dans la joie ».

Progrès social, répudiation de la lutte de classes, atmosphère de collaboration, tels sont les mots d'ordre du Maréchal.

Il est intéressant de constater, que, dès le mois de juillet, le bureau confédéral de la C. G. T., modifiant ses statuts, avait remplacé par une invitation à la collaboration la lutte des classes qu'elle donnait depuis si longtemps en consigne à ses adhérents. Il faut également signaler les intéressantes réalisations qui ont été obtenues dans certains départements, par la constitution d'une représentation unique de l'ensemble des syndicats. On a

pu ainsi éviter le morcellement et la surenchère, suite inévitable d'une liberté syndicale sans frein, tout en conservant aux représentations ouvrières qui ont fait leurs preuves, l'autonomie nécessaire à une efficace collaboration. Il faut espérer que ces expériences d'un ordre social nouveau seront retenues lorsque viendra l'heure de fixer l'organisation professionnelle du pays. Car, comme le soulignait le Maréchal dans son discours de St-Etienne : « La loi ne saurait créer l'ordre social ; elle ne peut que le sanctionner dans une institution après que les hommes l'ont établi ».

Des éléments de ce nouvel ordre social ont été déjà précisés. Une organisation corporative agricole est en voie de constitution et les vieux travailleurs sont désormais assurés d'une retraite.

Très justement, le Maréchal a fait remarquer que : « Ce geste de sollicitude et d'équité » ne doit bercer personne d'illusions ». Car « l'Etat ne peut donner que ce qu'il reçoit. A lui seul il ne peut forger la richesse. A lui seul il ne peut créer la retraite ». C'est sur « la solidarité des classes et la solidarité des âges », en définitive sur le travail des jeunes générations que repose la retraite des vieux : « Un pays qui n'a plus de jeunes ne peut entretenir ses vieux ».

Toute politique sociale suppose en effet une politique familiale. Aussi le gouvernement a-t-il annoncé que des mesures en faveur de la famille et, notamment, un salaire familial compléteraient les dispositions prises en faveur des vieux travailleurs. Les règles qui établissent le taux de leur retraite ne favorisent guère, en effet, la famille, ni surtout la présence de la mère au foyer, indispensable base de toute politique familiale qui veut être éducatrice des générations futures. A Paris, par exemple, un célibataire admis à la retraite, à 65 ans en principe, touchera 5.200 frs. Un ménage sans enfant, 7.800 frs si la femme a travaillé, 6.200 frs si elle n'a pas travaillé. Un ménage qui a eu 5 enfants, touchera 7.750 frs si la mère est restée au foyer et 9.350 frs si la mère a travaillé. Quant aux ménages qui n'ont pas eu 5 enfants ou dont les enfants ont plus de 14 ans lorsque leurs parents atteignent l'âge de la retraite, ils sont assimilés aux ménages sans enfant. Les veufs, à moins qu'ils n'aient eu 5 enfants, sont considérés comme célibataires.

La retraite du vieux travailleur ne sera bien entendu touchée dans sa totalité que si le retraité ne dispose pas de revenus suffisants. A Paris, par exemple, les revenus personnels ne devront

pas dépasser 3.800 frs par an pour un célibataire, 3.200 frs pour un ménage sans enfant, si les deux époux ont été salariés, et 4.800 frs si la femme n'a pas travaillé, 3.100 frs ou 2.620 frs pour un ménage ayant eu 5 enfants, selon que la mère sera ou non restée au foyer.

En attendant les modifications qui doivent être apportées au « code de la famille », il faut signaler la loi qui : « réprime le refus de louer à un père de famille un local d'habitation ou un local à usage personnel ».

Cette vigilance et l'aide de l'Etat se révèlent chaque jour de plus d'importance pour l'avenir du pays. Les dernières statistiques montrent que nous avons en France 12.800.000 familles françaises et étrangères ayant des enfants de moins de 21 ans et seulement 11.092.000 enfants de moins de 21 ans. Cette disproportion ne s'explique que trop lorsqu'on sait que 53 % des familles françaises sont restées sans enfant, que 23 % n'ont qu'un enfant, 13 % deux enfants, 6 % trois enfants, 2,80 % quatre enfants et seulement 0,60 % six enfants âgés de moins de 21 ans.

Les meilleures mesures législatives ne pourraient remédier à une telle situation. Elles doivent s'accompagner d'un long travail d'éducation auquel il est indispensable que les mouvements de jeunesse apportent leur collaboration. C'est ce que M. Lamirand, secrétaire général à la jeunesse, a rappelé aux jeunes qui, avec un véritable enthousiasme, se sont rassemblés autour de lui, lors de son passage dans les provinces françaises.

Ces rassemblements de jeunes n'ont pas eu pour objet de faciliter une organisation unique des divers mouvements ou de leur appliquer une réglementation uniforme. Le Secrétaire général à la jeunesse a tenu à le souligner : c'est une unité morale, c'est-à-dire un accord sur un certain nombre de principes essentiels et non une superficielle et chimérique union en un même mouvement que le gouvernement entend provoquer : « Chacun des mouvements devra fournir un minimum d'efforts, moral, civique et social ». C'est par cette formation intérieure, reçue en chacun de leurs mouvements, que tous les jeunes français seront à jamais unis.

Très justement, M. Vladimir d'Ormesson a fait remarquer dans le *Figaro* qu' « il y a un groupement de jeunesse qui prime les autres, vers lequel doit aller, en premier lieu, l'élan de la nation :

c'est l'armée française qui nous reste ». Cette petite troupe de 100.000 hommes est l'objet de la sollicitude de ses chefs. Une charte d'éducation physique et des sports a été récemment établie pour elle et le général Huntziger, Secrétaire d'Etat à la guerre, a rappelé à quelle tenue et à quelles responsabilités engageait l'uniforme :

« Héritier d'un passé de gloire, tu es aujourd'hui le soldat de l'ordre. Tu défends l'ordre dans la cité, dans la nation et dans les esprits. Vivant exemple pour la population, tu te feras apprécier tel par ta politesse, par ton désir de rendre service, par ta fermeté pour résister aux mauvais conseils, pour t'opposer aux mauvais instincts. Ta présence doit rassurer les faibles, réconforter les hésitants, rallier les meilleurs. Ton attitude — cette tenue du cœur — sera pour tous une leçon ».

Plus directement encore, les Chantiers de la jeunesse poursuivent cette tâche d'éducation collective des jeunes :

« Les Chantiers — a déclaré le général de La Porte du Theil, commissaire général des Chantiers de la Jeunesse — doivent être le lieu où les braves garçons prennent conscience d'eux-mêmes, se groupent et comprennent que c'est à eux qu'il appartient de donner le ton à leur génération.

« De la réussite de notre dessein dépend le renouveau de la France, Il s'agit de donner à une jeunesse négligée, sollicitée par trop de découragement et d'erreurs, un supplément d'éducation morale. Tout est, dans les Chantiers, subordonné à cette magnifique mission.

« Les conditions matérielles dans lesquelles vivent nos jeunes, le cadre même où ils ont été placés, le travail qui leur est demandé, enfin et surtout l'action exercée par les chefs ne tendent qu'à un seul but : faire des hommes dignes de ce nom ».

Cet effort de rénovation morale en vue du relèvement du pays, dont les mouvements de jeunesse, les Chantiers de la jeunesse et l'Armée cherchent à inculquer aux jeunes la nécessité, a trouvé, dans nombre d'écoles privées et publiques et jusque dans les Facultés, une expression symbolique dans le salut au drapeau. Parti des écoles libres de l'Ardèche, ce geste a gagné peu à peu tous les départements et nos colonies elles-mêmes. Rendu obligatoire par certains Inspecteurs d'académie, il a gardé ailleurs sa spontanéité. L'enseignement des maîtres et les manuels mis entre les mains des élèves donneront désormais à ce geste tout son sens d'affection filiale et de dévouement envers la Patrie. Des circulaires officielles sur l'enseignement de l'histoire de France

et une loi sur le contrôle des manuels scolaires y ont veillé. Les nouveaux programmes de morale de l'enseignement primaire font du reste une obligation aux instituteurs et aux professeurs de l'enseignement primaire supérieur d'enseigner à leurs élèves la juste notion de l'amour de la patrie. « Il n'y a pas de neutralité possible entre la France et l'anti-France », a dit le Maréchal. Il ajoutait : « L'école de demain enseignera avec le respect de la personne humaine, la famille, la société, la patrie. Elle ne prétendra plus à la neutralité ».

Les nouveaux programmes de morale de l'enseignement primaire et de l'enseignement primaire supérieur y ont pourvu. Désormais de fermes notions de morale individuelle, familiale et civique seront enseignées aux enfants de France. Reprenant la pensée de Jules Ferry et les textes d'instructions officielles tombées en désuétude, M. Chevalier avait donné à ces notions toute leur valeur en les appuyant sur Dieu, base et sommet de l'ordre moral :

« Entretiens familiers et lectures sur les principaux devoirs envers nous-mêmes, envers nos semblables (famille, patrie), envers Dieu ».

Et encore :

« L'idéal moral. L'appel du héros et du saint. Dieu ».

M. Jérôme Carcopino, son successeur à l'instruction publique, a modifié ainsi ces textes :

« Entretiens familiers et lectures sur les principaux devoirs envers nous-mêmes, envers nos semblables (respect de la famille, de la patrie, de la pensée d'autrui et des croyances religieuses) ».

« L'idéal moral, l'appel du héros et du saint. Les valeurs spirituelles : la patrie, la civilisation chrétienne ».

Et le Secrétaire d'Etat demande à tout instituteur, « quelles que soient ses opinions intimes, de faire passer sous les yeux de ses élèves comme une vision des sublimes réalités auxquelles s'est élevée en France la religion chrétienne ».

Tout en rendant hommage aux valeurs spirituelles, M. Jérôme Carcopino a estimé opportun d'effacer le mot « Dieu » des programmes, invoquant la raison que : « La plupart des insti-

tuteurs n'ont pas qualité pour dispenser les leçons qu'on leur demandait » et que « mieux vaut ne pas parler de Dieu que d'en parler mal ». En regard, parlant des familles, il déclare : « Même ceux des Français qui sont détachés de toute pratique religieuse, restent imprégnés jusqu'à leur insu, de croyances vingt fois séculaires qui ont façonné l'âme de leur pays ».

Sur un autre point une modification a été apportée aux textes qu'avait promulgués M. Chevalier. L'instruction religieuse qui, dans l'enseignement primaire, continue à faire partie des horaires scolaires, ne pourra pas être donnée, même exceptionnellement, dans les locaux scolaires. M. Carcopino a tenu à souligner que « Les autorités de l'enseignement laïc auront le strict devoir de faciliter de tout leur pouvoir la dispense de l'instruction religieuse aux élèves qui leur sont confiés ». Ils le feront en entente avec les autorités religieuses, ce qui amènera « les autorités laïques et religieuses à se fréquenter pour se mieux connaître et finalement aboutir aux ententes dont la loi implique l'obligation ».

Vis-à-vis de l'enseignement libre et des droits familiaux d'éducation, M. Carcopino a déclaré avec vigueur : « La liberté de conscience ne doit pas être un objet de luxe réservé aux seuls enfants favorisés par la fortune. Le droit du père de famille pauvre à préférer pour ses fils l'école confessionnelle à l'école laïque doit être reconnu par la loi ». En conséquence, dès cette année, les bourses d'enseignement primaire supérieur, d'enseignement secondaire, d'enseignement technique et d'enseignement supérieur pourront être attribuées, après concours, aux élèves des écoles privées comme aux élèves des écoles publiques.

Nul doute que ces principes et ces mesures ne soient de nature à favoriser avec la paix scolaire, la paix sociale dont le Maréchal a fait le programme du nouvel Etat Français.

Cette union de tous les Français, groupés autour du chef de l'Etat, les voix autorisées de l'Eglise de France n'ont cessé, ces derniers mois, de la recommander et de la prescrire aux fidèles.

Dans leur adresse à S. S. Pie XII, les cardinaux et archevêques de France, réunis à Paris sous la présidence du Cardinal Suhard et à Lyon sous la présidence du Cardinal Gerlier, ont déclaré :

« Absolument décidés à nous tenir sur le plan religieux, nous entendons éviter tout agissement politique ou partisan et rester uniquement appliqués au bien spirituel des âmes et au soulagement des infortunes.

« Nous professons, dans le domaine social et civique, un loyalisme complet envers le pouvoir établi du gouvernement de la France ; nous demandons à nos fidèles d'entretenir cet esprit ».

De ce loyalisme, le Cardinal Liénart s'est fait, en zone interdite, le magistral écho :

« L'armistice, ceux qui l'ont signé, ce sont des hommes qui ont droit à notre respect, parce qu'ils sont venus à notre secours au jour de l'humiliation. Ils n'étaient en rien responsables de la défaite. Ils sont venus nous secourir pour atténuer notre malheur et depuis ils ont travaillé de toute leur énergie à sauver ce qui pouvait encore être sauvé, à restaurer nos forces intérieures pour que, si on laissait vivre la France, elle soit encore capable de tenir sa place dans le monde ».

A Paris, le Cardinal Suhard a recommandé à ses fidèles, à l'occasion du Carême :

« Que soit assuré et propagé de toute manière le rassemblement des forces vives du pays autour de l'idéal français, pour le maintien et le développement de notre génie national et de notre unité. C'est dans cette unité que chacun trouvera sa place et, du même coup, l'aide fraternelle qu'il peut recevoir d'autrui ou que lui-même peut donner ».

On retrouverait cette invite à la fidélité au Chef de l'Etat et à la reconstruction de l'unité française dans les magistrales conférences que donna à plusieurs reprises son Eminence le Cardinal Gerlier, Primat des Gaules, et dans chacun des mandements de Carême de nos Evêques. « Qui pourrait refuser obéissance au Maréchal Pétain » ? constate Mgr Feltin, archevêque de Bordeaux. Et Mgr Gonon, évêque de Moulins, dont dépend la capitale provisoire de la France, conclut ainsi sa lettre pastorale : « Mettons de côté nos idées, nos opinions, nos vues personnelles, il n'y a qu'un Chef de l'Etat français, suivons-le unanimement, suivons-le tous, soyons un ».

TEMPÊTE SUR LE PACIFIQUE ?

Combien de temps encore l'Océan Pacifique justifiera-t-il son nom ? Il est permis de poser la question quand on envisage objectivement les énormes intérêts qui s'y affrontent.

« Si vous voulez comprendre la politique étrangère, avait coutume de me dire Henry de Jouvenel — qui fut un grand ambassadeur et un esprit étincelant — ouvrez un atlas ».

Quand on ouvre un atlas de cette région, un immense quadrilatère marin de 10.000 kilomètres sur 6.000 s'offre aux yeux. Il englobe les Philippines, les îles Hawaï, l'île de Guam, Dutch-Harbour en Alaska et des écueils à peu près inconnus comme Midway, Lake et Laysan. Dans ce quadrilatère, les Etats-Unis réalisent un effort considérable d'équipement, dans le même temps où ils accélèrent leurs fabrications d'armements.

Panama garantit l'élasticité de leurs manœuvres d'escadres entre le Pacifique et l'Atlantique. La garnison du canal qui comprend 18.000 hommes va être doublée. L'île anglaise de Coco a été acquise par le gouvernement américain pour assurer, dans le Pacifique, la défense éloignée du canal. La défense anti-aérienne doit être triplée tandis que des canons de 400 sont installés dans la forêt vierge.

De pareilles précautions ne se peuvent justifier que par l'existene de « points névralgiques ». A vrai dire, ceux-ci sont nombreux et les récents événements d'Extrême-Orient les ont mis particulièrement en lumière.

Dans le Pacifique s'affrontent les Etats-Unis, la Chine et le Japon. Sur cet immense échiquier apparaissent Singapour, le Siam, l'Indochine, les Philippines et les Indes Néerlandaises. Formidables enjeux qui excitent de multiples convoitises et qui peuvent devenir demain l'objet d'un nouveau conflit.

Singapour - Gibraltar de l'Extrême-Orient.

Après Gibraltar, Singapour est aujourd'hui la base navale la plus importante de l'empire britannique. Au début du XIXe siècle, ce n'était qu'un pauvre village de pêcheurs et le frère

aîné du maharadja de Jahore le vendit à un Anglais, Sir Stanford Raffles, pour la somme infime de 12.500 livres sterling.

Ceci se passait le 6 février 1819. La ville connut un prodigieux développement puisqu'elle compte aujourd'hui plus de 600.000 habitants, non comprises les garnisons anglaises. Les Chinois comptent pour plus de deux tiers dans cette population pittoresque, ou l'on trouve encore 50.000 Hindous et 100.000 Européens. Il y a même un millier de Juifs, inscrits à l'annuaire de la Malaisie britannique, qui se sont rendus acquéreurs de la presque totalité des immeubles.

Les Chinois ont concentré le commerce et les finances du pays. Les uns sont considérés comme sujets britanniques et détiennent toutes les situations importantes. Les autres constituent, au contraire, une foule misérable de portefaix et de coolies qui subsiste grâce aux dures besognes des ports.

La diversité des races donne à Singapour un aspect extrêmement varié et en fait l'une des cités les plus cosmopolites du monde Les « rickshaws », tirés par des coolies, croisent dans les rues les autobus et les voitures les plus modernes. Une floraison de temples chinois, hindous, arabes et malais se mêle aux bâtiments des banques et des hôtels construits dans le style européen le plus pur... et le plus laid.

Les Anglais ont porté au maximum le système défensif de la ville. Forts et casemates ont été dissimulés aisément, grâce à la végétation luxuriante de la région. En outre, un réseau serré de routes, de canaux et de voies ferrées a été établi pour faciliter les communications entre les voies de ravitaillement et les divers groupes de fortifications.

Singapour n'est plus une île puisqu'elle est réunie par une digue gigantesque (un modèle du genre) à la presqu'île de Malacca. Cette digue ferme l'entrée du chenal à l'ouest, tandis qu'à l'est on ne peut pénétrer dans le chenal que si le dispositif de défense n'en interdit pas l'accès. Son importance stratégique est donc considérable.

De son côté, l'île Changi est pourvue de canons à longue portée, qui protègent la célèbre base navale située à quelques kilomètres. Des régiments d'artillerie, de génie, d'infanterie et des unités blindées y sont installées.

Singapour est donc l'une des positions les plus puissantes du monde.

La Thaïlande.

Ce pays s'appelait, naguère, le Siam. Il est loin d'être unifié quant à ses éléments raciaux. La majeure partie de sa population est composée de métis, ceux-ci enfants d'un père siamois et d'une mère chinoise, s'appellent les « Lock Sin ». Ils représentent l'élite intellectuelle du pays, mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les Siamois qui ont des ancêtres chinois ne cherchent pas à se rapprocher du Céleste Empire.

Les influences de presque toutes les nations européennes s'entrecroisent dans la Thaïlande. L'influence britannique y est considérable. Celle de la France n'y est pas négligeable, puisque le droit thaïlandais est calqué sur le nôtre et que le Ministre de l'Intérieur — le plus influent des diriegants — est docteur en droit de l'Université de Paris. L'influence allemande s'exerce surtout dans l'armée où beaucoup d'officiers supérieurs ont suivi les cours des écoles de Potsdam et de Lichterfeld.

Jusqu'à ces derniers temps, la Thaïlande — le Siam plutôt — était une monarchie absolue sous la dynastie des Chakris, représentée par le roi Ananda Mahidol, dont le père Prajadhipok, avait modifié la Constitution. Bien que, par tradition, il régnât en autocrate, celui-ci avait subi l'influence politique des démocraties occidentales. Il voulut installer un régime analogue au leur dans son pays. Mais le jeu des idées dans un pays mal préparé à les accueillir est toujours dangereux. Le roi s'en aperçut à ses dépens. Alors qu'il était en voyage, une conjuration des généraux s'empara du pouvoir et Prajadhipok fut contraint de signer une nouvelle charte constitutionnelle qui restreignait considérablement ses pouvoirs.

Ceci se passait le 24 juin 1932. Peu de temps après, le roi abdiqua en faveur de son fils âgé de six ans, qui avait été fiancé dès sa naissance avec la princesse Poomipol. Elevé à Lausanne, le prince Mahidol rentra au Siam en 1939, sur l'ordre des hauts dignitaires du royaume ,te il fut couronné à Bangkok.

Ce sont les mêmes hauts dignitaires, qui ont provoqué le récent conflit avec l'Indochine. Ce conflit, à vrai dire, n'est pas nouveau, car depuis plus d'un siècle, les frontières thaïlandaises ont fait sans cesse l'objet de traités maintes fois violés.

En 1863, les Siamois avaient annexé les deux provinces d'Angkor et de Battembang. De 1887 à 1893, ils poussèrent jusqu'à

40 kilomètres de Hué et jusqu'à 100 kilomètres de Hanoï. En 1893, un inspecteur français fut assassiné et l'un de nos officiers enlevé. Deux de nos canonnières firent un raid de représailles et le 3 octobre un traité reconnaissait à la France la possession exclusive de la rive droite du Mékong. Des intrigues anglaises amenèrent une nouvelle transaction trois ans plus tard. Enfin, le 29 mai 1904, le Siam reconnaissait notre protectorat sur le royaume de Luang-Prabang et sur certains Etats du Laos. Le 23 mars 1907, il restituait au Cambodge les régions de Battembang, Siémrap et Sisophon. La France lui abandonnait, en échange, ses droits d'exterritorialité au Siam.

En 1925 intervint un nouveau traité, qui devait être dénoncé par le Siam le 5 novembre 1936. C'est à ce moment que les gouvernants extrémistes de Bangkok rééditèrent une carte des « anciennes frontières du Siam depuis 150 ans », qui englobait le Laos, le Cambodge et les hautes vallées du Tonkin et du nord de l'Annam. Cette carte reproduisait le tracé exécuté en 1863, à la demande du roi de Siam par un ingénieur anglais, Mac Carthy. Sortie des cartons poussiéreux de l'histoire, elle fit sans doute rêver les Siamois avides de conquêtes. C'est ainsi que le pacte de non-agression signé par la France le 12 juin 1940 ne fut pas ratifié et que le 30 septembre le Siam nous adressa un ultimatum réclamant l'abandon conditionnel du Laos et du Cambodge et l'occupation immédiate, en deux points importants, de la rive droite du Mékong.

On sait le reste. La Thaïlande et l'Indochine acceptèrent la médiation japonaise et une conférence se réunit à Tokio pour chercher un terrain d'entente. Le 11 mars elle le trouvait.

Mais, il convient de souligner que la France ne cédait à la Thaïlande que le district de Packlay, qui est mentionné dans la convention franco-siamoise du 13 février 1904, et le Rogi, ainsi que la région s'étendant au nord de la ligne frontière entre les provinces de Battembang et de Pursat et une région située sur la rive droite du Mékong. D'autre part, une petite zone de l'autre côté du fleuve, face en de Stung Treng, est laissée à l'Indochine.

Enfin la frontière du Mékong est fixée selon le principe de la ligne d'eau la plus profonde, mais deux îles, celles de Kong et de Hone, quoique passant sous la souveraineté de la Thaïlande, seront administrées conjointement par la France et la Thaïlande et les établissements français qui existent sur ces îles appartiendront à la France.

C'est la conjoncture internationale — il faut le dire — qui a influé sur la décision de la France. En effet au cours de la négociation, le Japon a évoqué des principes généraux. Il a souligné la nécessité de faire disparaître des « points névralgiques » dans une région où pouvaient s'accumuler des nuages et de contribuer aussi à établir la paix dans l'Asie orientale. Ce point de vue — cela aussi il faut le dire — a été présenté avec beaucoup d'insistance et le gouvernement français a jugé bon de s'y rendre.

Il s'agit donc, puorrait-on dire, d'un accord franco-japonais qui a trouvé son homologation dans un règlement auquel sont intervenues les deux puissances en conflit et la puissance médiatrice.

Les Philippines, Pays des Typhons.

De 121, date à laquelle elles furent découvertes par Magellan, qui leur donna ce nom en l'honneur de Philippe II, jusqu'en 1898, lorsque le commodore américain Dewey écrasa, en rade de Cavite, l'escadre de l'amiral Montojo, les Philippines appartinrent à l'Espagne. Par le traité de Paris du 10 décembre 1898, celle-ci les céda aux Etats-Unis pour la somme dérisoire de vingt millions de dollars. Les Américains s'emparaient ainsi d'une base d'expansion de premier ordre vers l'Extrême-Orient en même temps que d'un archipel où l'on trouvait dans le sous-sol l'or, le fer, le cuivre et la houille et où poussaient les épices, le café, le riz, le tabac, la canne à sucre, le coprah et le chanvre de Manille, tandis que sur le littoral s'étalaient des pêcheries de perles et de nacre.

Mais le traité de Paris avait omis de préciser le statut des îles et les impérialistes américains s'affrontèrent violemment avec les anti-expansionnistes à ce sujet. Le président Mac Kinley, pour mettre fin à cette campagne, proposa de rendre l'indépendance aux Philippines, après un certain temps d'éducation religieuse et politique. Mais les Philippins firent valoir qu'ils avaient bénéficié de trois siècles de civilisation espagnole et qu'ils pouvaient parfaitement se gouverner seuls. Aussi, jusqu'en 1933 ne cessèrent-ils pas de réclamer leur indépendance.

Dans l'intervalle, les sucriers de Cuba qui souffraient de l'entrée en franchise aux Etats-Unis du sucre des Philippines, exercèrent en accord avec les « humanitaires » une vive pression sur le Congrès de Washington qui vota un bill donnant l'indépendance aux îles. C'est seulement le 28 novembre 1938 que

ce bill fut approuvé par le Président Roosevelt. Il promettait l'indépendance pour le 4 juillet 1946. Quant à certains tarifs préférentiels, ils devaient être modifiés de telle sorte que les Philippines n'y gagneraient rien.

Beaucoup d'événements se seront sans doute produits avant 1946...

Il y a peu d'habitants de race blanche dans l'archipel. Les musulmans sont les plus nombreux : malais, chinois, indiens, arabes. Grâce à leur finesse naturelle et à leur sens du commerce les Chinois ont pris une place prépondérante, que les Japonais s'efforcent de leur ravir. Ceux-ci sont d'ailleurs les principaux rivaux des Américains mais, cette fois, pour des raisons de politique générale.

Les Nippons ont de gros intérêts aux Philippines, en particulier dans le sud de l'île de Mindanao, et ils considèrent l'archipel comme faisant partie de leur espace économique vital. Les Américains n'acceptent naturellement pas cette théorie et, au cours de ces dernières années, ils ont fortifié la région au maximum. Du point de vue stratégique, leurs experts navals estiment que le triangle Manille, Hong-Kong, Singapour est capable de bloquer le sud du Pacifique.

De même qu'au 16ᵉ siècle le Portugal et l'Espagne se disputaient, dans les eaux des îles Mariannes et des Philippines, l'empire du Nouveau Monde, ainsi aujourd'hui c'est au même carrefour maritime que se heurtent les ambitions américaines et japonaises. Le « fabuleux métal » dont parlait Hérédia est remplacé par les matières premières ; les galions chargés d'or et d'étoffes précieuses ont laissé la place aux cuirassés de 40.000 tonnes, mais les hommes sont restés les mêmes...

Les Trésors de l'Insulinde.

Dans le voisinage des Philippines s'étendent les Indes Néerlandaises, Sumatra, Java et Bornéo, l'île mystérieuse. Admirablement pourvues de pétrole et de caoutchouc, dotées d'une industrie naissante qui a déjà sa place sur certains marchés d'Extrême-Orient, les Indes Néerlandaises constituent un patrimoine dont l'exploitation exclusive réclame un déploiement de forces importantes, difficile à réaliser dans les circonstances actuelles par les puissances intéressées au maintien du « statu quo ».

De ce côté-là aussi, le Japon a jeté ses regards et récemment encore, en février, une certaine tension se manifestait entre le gouvernement hollandais, réfugié à Londres, et celui de Tokio. La presse japonaise s'élevait contre le refus du gouvernement hollandais de faire participer les Indes Néerlandaises à la « formation d'un espace vital extrême-oriental pour la race asiatique, espace auquel aspire le Japon » et qui, selon les journaux de Tokio, « est une question de vie ou de mort ».

« Si les Indes Néerlandaises, écrivait le *Yomiuri Shimbun*, maintiennent cette attitude dénuée de compréhension, elles s'exposent à être attaquées par les peuples de l'Extrême-Orient, puisqu'elles se seront mises en dehors de l'espace vital commun ».

Que faut-il voir exactement dans ces menaces ? Sans doute l'éveil coutumier de la susceptibilité nippone chaque fois qu'il s'agit de l'intérêt matériel ou de la grandeur de l'Empire. Mais il est possible que l'orage qui gronde sur la Chine se déplace un jour vers l'Insulinde et ses richesses.

La guerre sino-japonaise ne touche sans doute pas encore à son terme. Le caractère qu'elle revêt déroute, d'ailleurs, notre logique d'Occidentaux, mais elle peut un jour assez prochain cesser d'être l'axe principal autour duquel s'exerce l'effort de l'empire du Mikado. Il faut compter également avec l'ardente émulation qui oppose au Japon l'armée et la marine. L'une et l'autre constituent des milieux hermétiques, où bouillonnent d'impatientes énergies. Mélanges de traditions surannées mais héroïques et d'idées nouvelles mal assimilées, elles recèlent un dynamisme parfois déconcertant. Dans un passé récent, elles se sont maintes fois opposées et il fallut toute l'autorité du prince Saïonji et celle — d'essence divine, selon les légendes nippones — de l'Empereur pour apaiser leurs différends.

Or, les militaires ont eu « leurs guerres » : en Mandchourie et en Chine. Les marins brûlent, eux aussi, du désir de montrer leur valeur et les Indes Néerlandaises peuvent leur paraître une proie tentante.

D'autre part, la diplomatie s'en mêle et c'est pourquoi les journaux nippons font ouvertement allusion à l'éventualité d'une coalition des peuples de l'Extrême-Orient incorporés dans l'ordre nouveau. Au point de vue militaire, la signification de cette campagne n'est peut-être pas très nette, mais au point de vue moral, elle comporte des suggestions qui peuvent, sur un terrain favorable, acquérir un singulier rayonnement.

Nous sommes, il est vrai, dans le domaine des hypothèses. Le gouvernement de Tokio a proclamé solennellement qu'il n'avait pas l'intention d'attaquer les Indes Néerlandaises. Mais l'ombre de la flotte américaine s'étend autour des îles Hawaï. Sur l'immense plan d'eau, les Etats-Unis et le Japon se surveillent. La Grande-Bretagne est loin, occupée à se défendre contre un danger mortel. Les deux mêmes partenaires que nous avons trouvés auprès des Philippines sont encore en présence devant les trésors de Java.

La Guerre Sino-Japonaise.

Ce tour d'horizon serait incomplet si l'on n'y faisait entrer un rapide examen de la position de la Chine et du Japon après trois ans d'une guerre dont les aspects ont bien souvent démenti nos prévisions.

La première session tenue par le Conseil politique du peuple chinois depuis sa réorganisation s'est ouverte à Chungking le 1er mars dernier. 193 membres, sur les 237 que compte le Conseil, ont pris part aux délibérations qui ont duré dix jours. A l'occasion du dîner qu'il a offert aux membres du Conseil, le 5 mars, le généralissime Chiang-Kaï-Shek a déclaré, entre autres, qu'il ne comptait pas seulement sur l'aide matérielle des puissances amies, mais sur la Chine elle-même.

Pour le généralissime, la Chine a traversé le moment le plus critique qui se soit produit depuis le début des hostilités, moment qui a eu lieu six mois après la fin de la dernière session du Conseil, en avril 1940. Il a rappelé que la fermeture du chemin de fer d'Indochine, suivie de celle de la route de Birmanie, avaient eu des conséquences défavorables pour les armes chinoises, de même que la prise d'Ichang gênait les communications entre le cours moyen et le cours supérieur du Yangze. Ce moment fut crucial pour la Chine qui était alors empêchée de recevoir l'aide de l'étranger. La confiance des dirigeants chinois est cependant demeurée inébranlable et, selon le généralissime, ils ont eu raison car il n'y a plus maintenant aucune raison de craindre l'avenir.

Au point de vue économique, Chiang-Kaï-Shek a souligné que, malgré une guerre de quatre ans, le gouvernement chinois a pu pourvoir à un approvisionnement normal en denrées alimentaires et maintenir à sa monnaie légale une réserve métallique de 60 %. Il a affirmé que ni la Russie, ni les Etats-Unis, ni l'Angle-

terre ne cesseraient jamais d'aider la Chine, mais que celle-ci était parfaitement capable de remporter seule la victoire finale. Elle n'a pas besoin, a-t-il dit, de l'intervention armée des puissances amies, mais de leur neutralité, avantageuse pour tous. Parlant du problème des communications, le généralissime a affirmé que jamais l'ennemi ne pourrait bloquer complètement la Chine.

D'autre part, dans son discours au Conseil, le président Lin-Sen s'est attaché à montrer que l'amitié constituait, à son avis, le facteur le plus essentiel de l'unité nationale. Il a parlé des « fantoches » à la solde des adversaires.

Le généralissime, de son côté, a fait allusion à la tension qui existe dans le Pacifique. Il a indiqué que la tentative d'expansion faite par le Japon en direction du sud, jointe à son ambition de conquérir la Chine, constituait une partie intégrante de la politique nipponne. Puis Chiang-Kaï-Shek a défini les buts de son gouvernement.

Sur le plan économique tout d'abord, il convient de placer le développement des communications, l'amélioration des conditions de transport et la stabilité des échanges.

Au point de vue politique, il faut réaliser un système complet de gouvernement local autonome.

Enfin, militairement, la défense nationale doit encore être fortifiée. Pour le généralissime, le développement de l'industrie est inséparable de la défense nationale.

Le ministre de l'économie a précisément présenté un rapport sur les efforts de son Département pour encourager l'industrie, contrôler les mines et les ressources vitales, améliorer les routes et le système d'irrigation. Il a cité des chiffres qui montrent l'augmentation de la production et il a conclu que la reconstruction économique ne doit pas avoir pour seul but cette augmentation, mais aussi d'assurer une distribution rationnelle des produits.

Il apparaît donc que la confiance des milieux dirigeants chinois dans l'issue de la lutte engagée est complète. Il faut reconnaître objectivement que celle de Tokio ne l'est pas moins et que la valeur de l'armée japonaise aussi bien que ses succès antérieurs la justifient pleinement. Il serait donc vain de se livrer à des pronostics qui pourraient être démentis par les faits d'autant plus que la conjoncture internationale peut influer de manière prépondérante sur la lutte qui oppose le Céleste Empire à celui du Soleil Levant.

Demain ?

Tandis que l'incendie ravage le Vieux-Monde, le spectre de la guerre rôde aussi en Extrême-Orient. Depuis bien longtemps, on envisage un conflit entre le Japon et les Etats-Unis. Il semblait, dans le passé, devoir éclater pour des raisons « directes ». Aujourd'hui, les problèmes sont plus vastes. Le monde anglo-saxon, dont l'Amérique du Nord devient de plus en plus la pièce maîtresse, suit avec une extrême attention l'évolution des événements en ce qui concerne les Indes, Malacca, les Philippines, l'Australie et l'Insulinde. Mais, au fond, toute la question est de savoir si l'Angleterre et les Etats-Unis ont en Asie orientale les atouts d'une politique énergique.

Or, si l'on s'arrête sur les forces en présence, on voit qu'elles sont en Extrême-Orient dans une position plutôt défensive qu'offensive. Les adversaires se mesurent du regard. L'un appuie l'Angleterre qui joue son destin contre l'Allemagne, dans la plus gigantesque bataille de tous les temps. L'autre est engagé dans les plaines immenses du Céleste Empire. Ni pour l'un, ni pour l'autre l'heure n'est propice pour s'affronter.

René VALLET.

REVUE DES LIVRES

Construire. — **Etudes et Croquis.** — J. Dumoulin, Paris, 1941. Un volume in-8, 304 pages. Prix : 18 francs.

Les rédacteurs de la revue *Etudes* qui, depuis l'armistice, n'a pu reparaître, ont tenu, en dépit des difficultés présentes, à ne point rester inactifs. Tandis que quelques-uns d'entre eux, repliés à Lyon, participaient à la fondation de *Cité Nouvelle,* ceux qui demeuraient à Paris ont décidé — comme le leur permettaient les règlements de l'occupant — de réunir en un volume leurs derniers travaux.

Construire présente le recueil de ces articles prêts à paraître au lendemain de l'armistice ou composés depuis. Ce titre, le R. P. Jalabert le commente dans un court avant-propos où il définit le sens général de cette publication : apporter « un concours loyal et désintéressé à l'œuvre de reconstruction chrétienne de la France ». Aucun plan précis ou prévu à l'avance. Chacun, suivant son goût et sa compétence, a apporté là le fruit de son travail. Aussi ne faut-il y chercher d'autre unité que celle d'un esprit commun et d'une ambition générale : « servir tous ceux qui assument la tâche, pour reconstruire la France, de lui redonner une âme fraternelle ».

Dix-neuf articles composent ce recueil où les anciens lecteurs d'*Etudes* retrouveront bien des noms qu'ils connaissent et apprécient depuis longtemps. Si mesuré que soit l'espace dont nous disposons ici, tâchons du moins de donner quelque idée de l'importance et de la variété des sujets qu'offre la richesse de *Construire.*

Tout naturellement, la situation actuelle et nos communes souffrances tiennent ici la première place. *Croire, Espérer, Aimer,* voilà les vertus que tous les Français doivent aujourd'hui réapprendre, proclame le P. Doncœur en des pages brûlantes, placées sous le signe de Péguy. C'est aussi une leçon de foi et d'espérance qui se dégage, d'une part, de la méditation que consacre le P. Lebreton au *Scandale de la Croix,* et de l'autre, des pages où Henri Pourrat décrit, avec son exquise sensibilité, la *Journée de Marie,* l'une quelconque de nos milliers de paysannes attendant le retour du mari prisonnier... Mais les vertus théologales ne dispensent pas des vertus humaines. Aide-toi, le ciel t'aidera, c'est le dicton de bon sens que nous redisent, chacun à leur manière, René Savatier, le P. L. Jalabert et le P. Rimaud. Le premier, professeur de droit à Poitiers, rappelle à ses collègues de l'Université que *Discipline et Sacrifice* sont, du point de vue humain comme du point de vue chrétien, les conditions de toute résurrection ;

le second, dont on connait la compétence en matière pédagogique, montre comment parmi *Vertus et Dons de l'Educateur*, les plus précieuses sont la docilité au réel, une généreuse confiance et une autorité qui élève ; le P. JALABERT enfin, cédant une fois de plus à l'attrait des horizons inexplorés et des expéditions lointaines, offre à notre admiration, sinon à notre imitation, *une fière leçon de courage* en nous retraçant l'aventure de l'amiral Richard Byrd, passant de longs mois enfermé dans un abri, seul dans la nuit polaire.

Mais s'aider, c'est aussi, pour un pays, réformer ses institutions et se donner celles qu'exige une incessante évolution. Aussi le Professeur François PERROU analyse-t-il, avec toute l'autorité que lui confèrent ses études juridiques et économiques, le chemin qui mène *vers un Ordre et une Economie communautaires*, tandis que le Docteur E. DE VÉRICOURT explique à quel but et à quelles exigences doit répondre l'*Institution d'un Ordre des Médecins*.

Si obsédants que soient aujourd'hui nos soucis de Français, ils ne peuvent cependant borner notre vue. Et voici qui nous invite au voyage à travers le vaste Monde. Du P. DE LA BRIÈRE, un article consacré au *Concordat de Portugal*, — le dernier sans doute qu'ait écrit ce maître du droit concordataire et international, puisque la radio vient d'annoncer sa mort récente, survenue à Buenos-Aires au cours de la mission patriotique qu'il remplissait en Amérique du Sud. Par ailleurs, le P. Maurice BRIAULT, S. Sp., étudie en des pages pittoresques les mœurs des *Peuples sauvages de l'A. E. F.*, tandis que le P. A. BROU décrit, en son Bulletin des Missions, les conditions actuelles de la vie de la « *Communauté* » *chrétienne dans l'Inde Anglaise.* Enfin, à côté de pages d'information objective sur l'*Algérie en l'Automne* 1940, signalons la pénétrante analyse du conflit de mentalités entre *Orient et Occident* qu'esquisse M. NGUYEN-DAC-EHÉ.

Il faut nous borner ! Cependant, sous peine de donner une fausse idée de la riche variété de *Construire*, nous ne pouvons omettre de mentionner deux articles scientifiques : l'un de Louis BARET, sur *Perles et Gemmes*, l'autre signé Michel RIQUET, consacré au plus actuel des sujets de conversation : l'*alimentation*, et les « croquis » qui viennent s'insérer dans cet ensemble pour l'égayer ; un récit de *Croisière* de Marthe OULIÉ, une chronique de poésie où Guy CHASTEL nous parle du *Vivre encore* d'Amélie Murat ; quelques pages enfin, signées Colette YVER...

Trente pages de Bibliographie, analysant des ouvrages parus pour la plupart en 1940, closent ce recueil imposant dont le P. JALABERT nous laisse espérer qu'il pourra être suivi d'autres volumes analogues s'il rencontre un accueil favorable. Comment douter de cette faveur ? Il est plutôt à craindre qu'en raison de son intérêt, de sa diffusion dans les deux zones et de son prix modique, *Construire* soit vite épuisé... Aussi attendons-nous avec impatience la parution du pro-

chain recueil d' « études et de croquis », en souhaitant que notre attente soit aussi brève que possible !

Gaston FESSARD.

Jean HÉRITIER. — **Catherine de Médicis.** — *Les Grandes Etudes Historiques.* Librairie Arthème Fayard, Paris. Prix : 30 francs.

M. Héritier s'est attaché à retracer les vicissitudes de la vie de la reine Catherine de Médicis, vie agitée entre toutes parmi celles des reines qui ont gouverné notre pays : cadette pauvre de la famille des Médicis, pupille de Pape, orpheline délaissée, reine effacée, régente tenace, infatigable. Cela dans une des périodes les plus complexes et les plus tragiques de notre histoire : celle des guerres de Religion, des règnes de Charles IX et de Henri III, temps redoutables où les intrigues s'enchevêtrent, sans cesse dénouées, sans cesse renouées, des Protestants et des Catholiques, des Guises et des Bourbons, des laïques et des clercs, entremêlant leurs haines, leurs ambitions, faisant appel à l'étranger : Espagnol, Anglais, Allemand, tout au long de trente années de luttes sans merci et de huit guerres civiles, à travers les fanatismes déchaînés et les passions sans frein.

Du milieu de ces convulsions, émerge peu à peu la figure de la Reine, bonne mère, épouse aimante et fidèle, régente consciencieuse, rancunière envers ses ennemis politiques ou domestiques, — catholique, mais tranchant sur ses contemporains par son désir de séparer politique et religion, — cherchant la paix, parfois au milieu des massacres, — s'épuisant à la poursuite de son rêve de faire vivre en paix Catholiques et Protestants et de préserver le royaume des interventions anglaises ou espagnoles qui visaient, sous couleur d'action religieuse, à dépecer la France ; politique rusée, habile à flatter, — non pas perfide pour le plaisir de l'être, comme on l'en a accusée, mais ne s'embarrassant d'aucun scrupule, — d'une fécondité inépuisale, unissant à la souplesse florentine (*Madame la Serpente*, disait un de ses contemporains), la ténacité de ses aïeux d'Auvergne, — passionnée pour le pouvoir, jalouse de son autorité, sachant plier sans jamais s'avouer vaincue.

L'auteur, encore que son livre soit un peu touffu, — et la complexité des événements l'explique, — se meut à travers ce labyrinthe avec beaucoup de sagacité.

Il met en lumière l'attitude des Protestants, seigneurs ambitieux ou petites gens fanatisés, leur responsabilité dans les guerres de religion par leurs excès qui précèdent les ripostes catholiques, leurs appels à l'intervention étrangère.

Son explication de la Saint-Barthélemy, dont il ne cache pas les redoutables et désastreuses conséquences : réaction de défense d'une femme affolée qui veut éviter la mort et qui, une fois qu'elle a déchaîné la tempête, ne peut plus en limiter les effets, paraît assez plausible.

L'exposé de toutes ces perfidies, de ces trahisons, de ces mauvaises mœurs, s'il est instructif, n'est pas fort édifiant et la crudité des détails donnés sur ces mœurs de décadence font que l'ouvrage n'est pas à mettre entre des mains de lecteurs trop jeunes ou insuffisamment avertis, qui, du reste, ne se retrouveraient guère à travers ces intrigues.

On aurait aimé que l'auteur apprécie parfois plus nettement les hommes et les faits, sans se contenter de les raconter ; il est vrai qu'il est bien difficile de doser les vraies intentions. Par ailleurs, un des mérites du livre est de nous exposer ce qui s'est passé en essayant de comprendre ce que voyaient et ce que voulaient les acteurs du drame. Aussi bien, depuis trois cent cinquante ans, chacun s'y efforce et juge en fonction de ses préférences personnelles.

L'auteur admet à l'occasion qu'on ne partage pas l'opinion qu'il exprime, — qualité assez rare et qui inspire confiance, en montrant que ces événements si compliqués ont été étudiés sans parti-pris.

Quelques jugements auraient gagné à être plus nuancés, par exemple sur le rôle des Jésuites, où les affirmations sont un peu massives, et parfois sur celui de la Papauté.

D'abondantes indications bibliographiques terminent l'ouvrage et rendront des services signalés à ceux qui voudront aller plus profond et entreprendre des études plus poussées sur ces temps troublés mais si instructifs.

Jacques PERRIN-BEAUSSIER.

Pierre GALINIER, Nomade de l'Empire : **La France tunisienne.** Témoignage. Une brochure, 38 pages. Namura, 15, avenue de France, à Tunis.

Excellemment écrite, cette brochure de synthèse se présente comme le témoignage impartial d'un colonial qui, muni d'une forte expérience, a découvert la Tunisie. Et il y voit l'éclatante réussite d'une symbiose parfaite entre deux civilisations se pénétrant sans s'altérer : travail, compréhension réciproque, joints à la réceptivité active du Tunisien, « ont fait le miracle », au point que l'équilibre atteint serait définitif. A qui objecterait qu'il doit manquer malgré tout quelques ombres à ce tableau, l'auteur, fort de son expérience des colonies, répond par avance qu'avant sa découverte de la Tunisie, il était loin de se figurer, dans ses prévisions les plus optimistes, un tel aboutissement. Témoignage sérieux et réconfortant.

Louis BARDE.

LES ÉVÉNEMENTS

1er *Mars.* — Le maréchal Pétain visite les centres ouvriers du département de la Loire et prononce à Saint-Etienne un discours sur la réconciliation des classes sociales.

Dans une cérémonie déroulée à Vienne, au palais du Belvédère, en présence du chancelier Hitler, du comte Ciano et de l'ambassadeur du Japon à Berlin, M. Filoff, président du Conseil bulgare, signe l'adhésion de son pays au pacte tripartite. Les troupes allemandes pénètrent en Bulgarie.

Clôture des travaux du Soviet suprême de l'U. R. S. S. Sont approuvés notamment les textes qui consacrent les nouvelles délimitations de frontières.

2 *Mars.* — Le maréchal Pétain monte à Notre-Dame du Puy.

M. Eden se rend à Athènes où il est reçu par le roi.

3 *Mars.* — M. Wichynsky, commissaire adjonit du peuple aux Affaires étrangères de l'U. R. S. S., désapprouve l'attitude du gouvernement bulgare.

4 *Mars.* — Un message personnel du chancelier Hitler est remis au président de la République turque.

Rupture diplomatique entre Londres et Sofia.

Une loi française reconnaît l'existence de l'ordre des Chartreux.

M. de la Porte du Theil est nommé commissaire général des Chantiers de la Jeunesse.

6 *Mars.* — Un communiqué simultané des gouvernements japonais, français et thaïlandais annonce qu'un accord est intervenu sur les principaux points de la médiation japonaise.

Arrivée du général Weygand à Vichy.

7 *Mars.* — Création, dans l'armée française, du grade de sergent-major, entre ceux de sergent-chef et d'adjudant.

8 *Mars.* — Cérémonie, à Notre-Dame de Paris, à l'intention des prisonniers.

9 Mars. — A l'issue d'une conférence entre l'amiral Darlan, le général Weygand et les chefs de l'armée et de l'aviation, un communiqué affirme la volonté du gouvernement d'assurer la défense de l'Empire « par les seules forces françaises » et de protéger nos communications maritimes.

Par 60 voix contre 31, le Sénat américain vote le projet « Prêt-Bail » en faveur de l'Angleterre.

10 *Mars.* — Arrivée dans le port de Marseille du vapeur américain « Cold Harbor », apportant des secours de la Croix-Rouge pour les enfants et les malades.

M. Koritzis, premier ministre de Grèce, affirme devant les corporations ouvrières d'Athènes et du Pirée la volonté de résistance du pays.

11 *Mars.* — Signature à Tokio de l'accord franco-thaïlandais. La France accepte la cession de quelques territoires aux frontières.

La loi « Prêt-Bail » triomphe définitivement à la Chambre américaine par 317 voix contre 71. Le président Roosevelt la signe aussitôt.

Rentrée à Alger du général Weygand. L'amiral Abrial, gouverneur de l'Algérie, est reçu à Vichy par le maréchal Pétain et par l'amiral Darlan.

A Istamboul, M. Rendell, ministre de Grande-Bretagne à Sofia, échappe de peu à un attentat.

12 *Mars.* — Le gouvernement français dément officiellement les bruits selon lesquels les Allemands occuperaient des bases navales et aériennes au Maroc.

Belgrade dément qu'un ultimatum lui ait été adressé par l'Allemagne.

Secrétariat d'Etat à l'Education nationale et à la Jeunesse. Arrêté du 10 mars 1941 : « Art. 1er. — L'annexe à l'arrêté du 23 novembre 1940 est modifié comme il suit :

Classe de cours supérieur (2e année des écoles primaires élémentaires. Cours préparatoires des écoles primaires supérieures).

Morale : entretiens familiers et lectures sur les principaux devoirs envers nous-mêmes et envers nos semblables (respect de la famille, de la pensée d'autrui et des croyances religieuses) », le reste sans changement. Première année des écoles primaires supérieures. Substituer au dernier alinéa : « L'idéal moral. L'appel du héros et du saint. Les valeurs spirituelles : la patrie, la civilisation chrétienne ».

13 *Mars.* — Le chancelier Hitler célèbre à Linz, en Autriche, le troisième anniversaire de l'Anschluss.

14 *Mars.* — Dans des allocations radiodiffusées, le maréchal Pétain annonce une loi sur la retraite des vieux, qui paraîtra le lendemain ; M. Belin commente la même loi.

15 *Mars.* — Un texte législatif prohibe les majorations abusives de loyers.

Le gérant : Louis Laboureur. IMP. LABOUREUR ET Cie, ISSOUDUN (INDRE).